

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-Imc100000020273-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

19 décembre 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 19 décembre 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le jeudi 19 décembre de 9h35 à 12h35, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE à compter du rapport n° 3/08
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD jusqu'au rapport n° 7/10 inclus
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT à compter du rapport n° 7/02
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 7/04 inclus
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT à Mme Sarah LACROIX
M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 3/07 inclus
Mme Julie GOBERT à M. Vincent ÉBLÉ
M. Jérôme GUYARD à Mme Véronique VEAU à compter du rapport n° 7/11
M. Jean-François ONETO à M. Ugo PEZZETTA
Mme Geneviève SERT à M. Patrick SEPTIERS jusqu'au rapport n° 6/04 inclus
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE
M. Franck VERNIN à Mme Cathy BISSONNIER à compter du rapport n° 7/05 inclus
M. Sinclair VOURIOT à Mme Anne-Laure FONTBONNE

A ÉTÉ ABSENT :

M. Pierre BACQUÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 15 octobre au 27 novembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre 1er septembre et le 31 octobre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/04	Représentation du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité
1/01	Développement local : BP 2020.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
1/02	Budget primitif 2020 : Développement territorial - Agriculture.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
1/03	Budget primitif 2020 : Protection de l'environnement.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
1/04	Budget Primitif 2020 : Attractivité du Territoire.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
1/05	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Nanteuil-lès-Meaux - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/06	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Fontenay-Trésigny - Contrat cadre, programme d'actions et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/07	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Rozay-en-Brie - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/08	Prise de participation de la SEM Aménagement 77, dont le Département est actionnaire, dans une société commerciale.	Adopté à l'unanimité
1/09	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, prêts de locaux et matériels et prestations de service, pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
1/10	Avenant à la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte SMN pour la période 2020-2025.	Adopté à l'unanimité
1/11	Avenant n° 2 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris/Villaroche.	Adopté à l'unanimité
1/12	Modification des limites des arrondissements de Torcy et de Meaux.	Adopté à l'unanimité
1/13	Modification des limites territoriales de la commune de Coutevroult.	Adopté à la majorité (voix CONTRE : 1)
1/14	Signature d'une Convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides LEADER du Conseil départemental de Seine-et-Marne dans le cadre du Programme de développement rural de la Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/15	Contrat de territoire Eau et Climat de la nappe de Champigny.	Adopté à l'unanimité
1/16	Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour de décembre 2019.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
2/01	Budget primitif 2019 Ressources Internes.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
2/02	Personnel Départemental : création et modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Transposition du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.	Adopté à l'unanimité
2/04	Action sociale en faveur du personnel : attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre de l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
2/05	Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/01	Budget primitif 2020 - Mobilités Routes.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
3/02	Budget primitif 2020 - Transports.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
3/03	A : Renouvellement de la délégation de compétence en matière de transport scolaire et approbation de l'avenant n° 8 à l'actuelle convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire.	Adopté à l'unanimité
	B : Renouvellement de la délégation de compétence en matière de transport scolaire et approbation de l'avenant n° 8 à l'actuelle convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire.Approbation de l'avenant n° 8 à la convention du 4 juin 2010 portant délégation de compétence en matière de transport scolaire au Département de la Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/04	Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) dans le cadre des travaux du T ZEN 2 - Règlement.	Adopté à l'unanimité
3/05	TCSP Esbly - Val d'Europe : convention de financement relative aux études d'Avant Projet (AVP).	Adopté à l'unanimité
3/06	Routes départementales (RD) 84 et 86 - Contournement Nord de Courtry - Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/07	Réaménagement des Routes départementales 199 et 370 dans le cadre de la création de la ZAC « Les Hauts-de-Nesles » à Champs-sur-Marne. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/08	Routes départementales (RD) 142, 132 et 64 - Aménagement d'un giratoire au carrefour de la Glandée sur le territoire des communes de Fontainebleau, Dammarie-les-Lys et Villiers-en-Bière. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
4/01	Budget primitif de l'insertion pour 2020.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
4/02	Budget Primitif Habitat 2020.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
4/03	Budget primitif 2020 : Autonomie.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
4/04	Budget primitif 2020 - Prévention Médico-Sociale.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
4/05	A : Budget primitif pour l'année 2020 : Protection de l'enfance. Taux et indemnités	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
	B : Budget primitif pour l'année 2020 : Protection de l'enfance. Enveloppe de subvention 2020	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
4/06	Convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Seine-et-Marne pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
4/07	Prorogation d'un an du 7ème Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/08	A : Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des mineurs ou des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, pour l'année 2020. Versant autonomie	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
	B : Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des mineurs ou des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, pour l'année 2020. Délibération portant sur le versant « Mineurs et jeunes majeurs »	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
4/09	Conclusion des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM) secteur handicap adulte, entre 2 associations, l'Agence Régionale de Santé ARS et le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/10	Convention relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/11	Signature d'un avenant pour prolonger d'une année la validité des conventions conclues entre le Département et les Pôles Autonomie Territoriaux.	Adopté à l'unanimité
4/12	Convention de partenariat avec le Foyer de l'enfance de Meaux, l'Etablissement Public Départemental Autonome Alizé (EPDA) et le FAO (ADSEA77) pour la mise en œuvre de la Charte de fonctionnement du dispositif d'accueil d'urgence.	Adopté à l'unanimité
4/13	Signature d'un protocole de coopération entre le Département, la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry et le CCAS de la commune.	Adopté à l'unanimité
5/01	Budget primitif 2020 : Politique départementale en faveur de l'Éducation.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
5/02	Budget primitif 2020 : politique jeunesse, sports et loisirs.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
5/03	Projet de construction d'un 5ème collège à CHELLES - Convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.	Adopté à l'unanimité
5/04	Modification de la sectorisation des collèges Robert Doisneau à Dammarie les Lys, Denecourt à Bois le Roi et La Mare aux Champs à Vaux le Pénil.	Retiré de l'ordre du jour
5/05	Modification de la sectorisation des collèges l'Europe à Dammartin-en-Goële et Georges Brassens à Saint-Mard.	Adopté à l'unanimité
5/06	Petits équipements sportifs en accompagnement des collèges - évolution du dispositif et attribution d'une subvention.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37voix CONTRE : 2 Abstentions : 6)
5/07	Conventions relatives à l'octroi d'aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 2 Abstentions : 6)
5/08	Subvention pour travaux au collège "Europe" à Chelles.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/01	Budget primitif 2020 : Affaires culturelles et Archives départementales.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
6/02	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/03	Approbation de programme dans le cadre de l'extension et la réhabilitation des archives départementales à Dammarie-les-Lys.	Adopté à l'unanimité
6/04	Tarification des spectacles au château de Blandy-les-Tours.	Adopté à l'unanimité
7/02	Budget Primitif 2020 - Domaine "Finances/Dette et opérations financières" et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2020.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
7/03	Budget Primitif 2020 - Domaine "Sécurité des biens et des personnes".	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
7/04	Budget Primitif 2020 : Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH).	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
7/05	Budget primitif 2020 : Communication.	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
7/06	Le Département de Seine-et-Marne solidaire de la commune du Teil en Ardèche.	Adopté à l'unanimité
7/07	Organismes associés à l'action départementale : attributions d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité
7/08	Subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2019.	Adopté à l'unanimité
7/09	Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2019).	Adopté à l'unanimité
7/10	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 30 logements à Cesson).	Adopté à l'unanimité
7/11	Garantie d'emprunt en faveur de la Fondation "Centre d'Orientation Sociale" (COS) Alexandre Glasberg (Réhabilitation de l'EHPAD COS Le Manoir à Chelles).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
7/12	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM LOGISTART (transfert de deux prêts PLS de Dexia Crédit Local à la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/13	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Aménagement 77 pour l'aménagement de la ZAC des Collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine.	Adopté à l'unanimité
7/14	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM CDC Habitat Social (acquisition en VEFA de 8 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/01	A : Budget Primitif pour l'exercice 2020 (Budget Principal et budgets annexes). Budget Principal	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
	B : Budget Primitif pour l'exercice 2020 (Budget Principal et budgets annexes). Service GAIA	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)
	C : Budget Primitif pour l'exercice 2020 (Budget Principal et budgets annexes). Boutiques	Adopté à la majorité (voix POUR : 37 voix CONTRE : 8)

Fait à Melun, le 19 décembre 2019
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de vous installer.

Bien, bonjour à tous. Le quorum étant largement atteint je vous propose de débiter cette séance du Conseil Départemental.

Alors nous avons quelques collègues excusés : Ludovic BOUTEILLER qui donne le pouvoir à Martine DUVERNOIS, Martine BULOT qui donne pouvoir à Sarah LACROIX, Sinclair VOURIOT qui donne pouvoir à Geneviève SERT. Mais Geneviève arrivera normalement en fin de matinée, puisqu'elle avait une réunion avec l'ARS, voilà.

Le calendrier : la prochaine Séance Publique aura lieu le vendredi 7 février 2020 et les Commissions Techniques auront lieu le 3 février, à partir de 10 heures et la Commission des Finances le 5 février à 14 h 30. Et la prochaine Commission Permanente aura lieu le vendredi 7 février, dans la foulée de la séance.

Quelques rappels des manifestations : ce soir, je vous rappelle qu'à 18 heures il y aura la soirée d'ouverture des Noël, à Blandy. Donc vous êtes, bien sûr, tous invités après cette séance. Il y aura les vœux le 7 janvier au Théâtre de Sénart et le 21 janvier, il y aura les vœux au personnel, à l'escale de Melun. Et puis bien sûr, il y aura une communication qui va être lancée pour la viabilité hivernale à partir du 9 janvier.

Alors avant d'ouvrir cette séance, quelques mots : d'abord vous dire que l'on va clôturer une année 2019 qui aura été riche en événements. Je voulais également souhaiter la bienvenue dans notre collectivité à Marie CAMIÈRE, qui est là-bas, qui est notre nouvelle directrice de la communication, à laquelle je souhaite la bienvenue, bien évidemment et une pleine réussite dans ces fonctions. En cette fin d'année je tiens.... On l'applaudit maintenant et j'espère que dans quelques mois, on l'applaudira encore plus fort.

En cette fin d'année et cette fin d'exercice, je tiens également à saluer et remercier l'implication de chacun ; bien évidemment des deux vice-présidents, mais aussi à tous, les Conseillers de notre Assemblée, pour votre engagement au quotidien, par votre travail, vos déplacements sur le terrain. Vous portez tous la parole du Département auprès des Seine-et-Marnais et vous êtes des ambassadeurs de notre département. Donc un très grand merci à vous, du travail que vous avez fait. Je remercie également l'administration et les responsables qui sont présents et notre Directeur Général, qui mettent en musique la partition que nous écrivons. Votre énergie, votre professionnalisme et votre loyauté sont exemplaires et c'est aussi grâce à vous que le Département parvient à remplir ses missions et à respecter ses engagements, souvent bien au-delà de ce qui est attendu de lui. Et je crois que l'on peut aussi les applaudir.

Le bilan de ce que nous avons fait ensemble est une nouvelle fois, à mon avis, très important et nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait. Je ne veux pas faire une liste à la Prévert, simplement rappeler les quelques points les plus essentiels : comme l'adoption du schéma départemental de solidarité, qui fixe nos priorités pour les cinq années à venir. Notre plateforme d'ingénierie D77, qui connaît un grand succès auprès des collectivités. Notre politique contractuelle, qui s'était étoffée de deux nouveaux dispositifs. Nos Assises, celles de la ruralité, qui était un moment fédérateur qui a permis de renforcer nos liens avec les territoires. Les Assises du tourisme qui ont été l'occasion d'affirmer notre stratégie d'attractivité. Et puis les nouveaux chantiers lancés : la démarche de marketing territorial, notre cahier thématique consacré au projet de territoire et tant d'autres choses. Alors bien évidemment, la période des vœux qui arrive sera l'occasion de faire un bilan plus éloquent de cette année. Mais aujourd'hui, ce qui nous va nous occuper une partie de la journée et peut être demain, mais on verra tout à l'heure, c'est le budget. Ce budget s'inscrit dans la continuité de notre stratégie financière, à laquelle nous sommes fidèles depuis 2015. Une ligne exigeante mais claire, à savoir une gestion saine, vertueuse et responsable de nos comptes, nous permettant non seulement d'investir dans le cœur de nos missions : les solidarités, l'éducation, les routes. Mais également en faveur des politiques volontaristes : les transports, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement. Les

politiques contractuelles qui guident et donnent un sens à notre action de proximité et d'animation territoriale. Cette bonne gestion reconnue et saluée par les experts, nous a permis d'accroître à nouveau notre capacité d'autofinancement grâce à la poursuite de notre désendettement et à augmenter notre épargne nette. Ce qui nous permet de capaciter notre capacité à investir, tout en stabilisant nos dépenses réelles de fonctionnement, sans infraction bien évidemment, au protocole imposé par l'État, à travers le pacte Cahors. Vous savez comme moi que la tâche n'est pas facile, puisque ce corsetage financier et je le redis à chaque fois, c'est vrai que nous pourrions faire encore plus en fonctionnement si nous n'avions pas cette contrainte de 1,2%. S'ajoute l'incertitude posée par la réforme fiscale en cours, mais également par d'autres décisions, qui sont décidées souvent au détour d'un projet de loi. Je ne reviendrai pas sur les DMTO, pour nous ça pourrait nous coûter à peu près 8 millions d'euros par an. Et puis maintenant, c'est aussi puiser dans le budget des départements pour financer la hausse des indemnités des maires des petites communes. Voilà. Donc on pourrait dire un peu comme Clémenceau qui le disait de la guerre, pour les militaires, on pourrait se poser la question quand même si les finances publiques seraient-elles une chose trop sérieuse pour être confiée aux fonctionnaires de Bercy, à l'imagination inépuisable. Alors toutes ces mesures mises à bout et aussi symboliques puisse-t-elle paraître, finissent par nuire à la fois dangereusement à nos capacités à assumer nos missions et puis à couper le lien avec les habitants. Et à force de coupes budgétaires successives, eh bien est-ce-qu'à terme, ce ne sera pas la liquidation complète des caisses du département, pour qu'à un moment donné, ce département, les départements disparaissent. Alors malgré tous ces assauts, nous avons montré que nous restions déterminés et je crois qu'il faut que nous restions dans cette voie. Cette voie qui nous permet, grâce à cette gestion saine et rigoureuse de l'argent public, de rester fidèle à notre engagement en faveur d'une amélioration des services publics et de la qualité de vie des Seine-et-Marnais. Cette voie qui nous permet ainsi d'afficher un projet de budget primitif 2020 ambitieux, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1,45 milliard d'euros. Depuis maintenant quatre ans, le budget que nous votons vient servir une politique départementale marquée par l'équité, la cohérence et la continuité. Il nous permet également de concrétiser des projets structurants pour nos territoires, de nourrir et soutenir des initiatives innovantes.

En 2020, nous poursuivrons ainsi le chemin tracé, un chemin qui nous permet d'assumer pleinement nos compétences sociales en faveur d'une Seine-et-Marne qui conjugue solidarité et responsabilité. Notre engagement en faveur de l'insertion durable par l'emploi restera aussi intact et nous continuerons à soutenir des dispositifs tels que la méthode d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, c'est IOD, expérimentée depuis un an et qui porte déjà ses fruits. Ou encore, la plateforme numérique Job 77, qui a permis à une centaine de bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi, ainsi que la mission d'accompagnement des BRSA, qui sera financée cette année à hauteur de 2,4 millions d'euros. L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en situation de handicap, restera également une priorité, avec une enveloppe de plus de 4 millions d'euros pour financer des projets d'EHPAD, et 1,4 million d'euros pour l'accompagnement des six pôles d'autonomie mis en place fin 2017. Nous maintiendrons également notre politique volontariste de soutien aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, pour plus de 5,6 millions et nous renforceront notre action en faveur de la réorganisation et de l'optimisation du fonctionnement de la MDPH. C'est pour nous une priorité.

Fidèle à notre engagement en faveur de la solidarité territoriale, nous maintiendrons notre approche globale de l'aménagement du territoire, en poursuivant notre dynamique partenariale avec les communes seine-et-marnaise, à travers notre politique contractuelle qui sera abondée de 25,9 millions, notre plateforme d'ingénierie D77, mais aussi grâce à notre politique volontariste en matière de transports. Attentifs à la sécurité des Seine-et-Marnais, nous renouvelons notre soutien au SDIS, dont l'enveloppe de participation départementale sera

abondée à hauteur de 1 million d'euros pour 2020, effort conséquent et notable de la part de la collectivité.

Par ailleurs dans le contexte du mouvement social des sapeurs-pompiers, avec Isoline MILLOT, nous avons reçu hier, les organisations syndicales représentatives du SDIS. Et pour répondre à leurs demandes légitimes en matière d'effectifs et de moyens opérationnels, nous avons confirmé la mise en œuvre, à compter de 2021, d'un plan pluri annuel prévoyant l'augmentation annuelle du budget du SDIS de 1,5 million. Cet engagement, qui est fort pour la collectivité surtout dans la contrainte des 1,2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement, permettra de garantir le recrutement de 20 nouveaux personnels permanents en Seine-et-Marne chaque année et d'assurer la sécurité de tous les Seine-et-Marnais sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le domaine éducatif, nous poursuivrons naturellement nos efforts en faveur de la réussite de nos collégiens : plus de 79 millions seront investis dans l'éducation, contre 73 en 2019, soit une progression de 8%. Pour garantir un accueil de qualité des collégiens, nous engagerons près de 72 millions d'euros d'investissement pour diverses opérations, soit de réhabilitation et de construction – construction dont le cinquième collège de Chelles – et plus de 26 millions pour les travaux d'entretien. L'année 2020 sera également celle de la mise en place de notre plateforme d'aide aux devoirs.

Cette année sera également celle du dévoilement de notre nouvelle marque de territoire qui donnera une identité propre à la Seine-et-Marne, révélatrice de ses talents, de ses atouts et de son potentiel. Elle sera le signe de notre appartenance à un collectif, celle de toutes les forces vives du Département ; une identité collective qui ne sera pas qu'affaire de narration, mais aussi et surtout d'incarnation ; une marque distinctive que chaque Seine-et-Marnais sera fier de porter et de diffuser et qui nous permettra de rayonner au-delà de nos frontières pour attirer de nouveaux publics : des étudiants, des entrepreneurs, des médecins, des investisseurs.

Eh bien, c'est sur ces belles perspectives et en remerciant l'ensemble des agents ayant participé à l'élaboration de ce budget, et en particulier Daisy, que je vous propose d'ouvrir la présente séance. Alors nous avons un ordre du jour copieux ; nous avons 72 mémoires, 71 puisqu'il y en a un qui a été enlevé. Je souhaite que nous travaillions bien, et avec un peu de persévérance et de discipline, nous pourrions peut-être terminer aujourd'hui ce qui nous éviterait cette lapalissade de revenir demain. Ça ne tient qu'à vous.

Voilà donc je vous propose de passer à l'ordre du jour. Tout d'abord, je vous informe du retrait du rapport 5/04, donc nous avons 71 rapports à examiner.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/01, c'est le procès-verbal de la séance du 15 novembre. Pas de problème particulier pour l'adopter ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Les décisions prises entre le 15 octobre et le 27 novembre, pas d'objections ? Très bien.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 03, les délégations de compétences en matière de marchés publics. Parfait.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous avons une désignation, sur le 0/04, à modifier. Je vous propose, pour les Conseils de famille des publics de l'État, de désigner Véronique VEAU et Martine DUVERNOIS. Tout le monde est d'accord ? Si on y va comme ça, à midi on aura terminé.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le rapport 7/01. Donc je vous rappelle que l'on va passer l'ensemble des délibérations du Conseil et que le vote de ce rapport interviendra en fin de séance, après que nous ayons vu l'ensemble des rapports.

Donc je passe la parole à Daisy, en la remerciant encore une fois de tout le travail qu'elle a accompli pour que nous en arrivions à ce budget d'aujourd'hui. Daisy.

Mme LUCZAK. Cher collègues Bonjour, je voulais déjà, avant de présenter ce budget, remercier les services finances, l'ensemble du service, pour la qualité du service rendu et dans la préparation de ce budget.

Donc oui, ce budget se décline à la fois une vision ambitieuse des politiques départementales, mais également responsable de l'usage des deniers publics. Le budget primitif pour 2020 de notre département, marque ainsi un palier pour les dépenses d'équipement avec près de 249 millions d'euros. Un niveau jamais atteint par le Département et j'en suis particulièrement fière. Cette réussite est due au travail que notre majorité a conduit depuis 2015 ; sans nos décisions courageuses, le budget 2020 n'aurait jamais présenté les équilibres que je vais vous exposer, avant que nous passions en revue chaque rapport budgétaire sectorisé. Cette réussite, nous la devons aussi à la mobilisation de toutes les équipes du Département, que j'ai pu constater lors des réunions budgétaires. Un vrai travail de transversalité que j'évoquais ce matin. Nos agents aiment la Seine-et-Marne, ils en sont fiers et souhaitent que ce département réponde aux besoins de Seine-et-Marnais, toujours plus nombreux.

Ce budget 2020 s'inscrit pleinement dans la déclinaison du Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles. Il fait écho aux grands axes de ce document de référence, le capital humain, qui est bien sûr au cœur de notre budget 2020 avec des interventions sociales qui représentent près de 60% des dépenses de fonctionnement, soit plus de 628 millions d'euros. La formation des jeunes qui se traduit, par exemple, à travers les crédits d'investissement en hausse de plus de 8%, que nous dédions à notre politique éducation et formation. Ils atteignent près de 80 millions d'euros, orientés majoritairement vers nos collégiens pour qu'ils disposent d'établissements modernes, équipés en nouvelles technologies.

Autre point de ce Livre blanc : la mobilité qui est doté de plus de 52 millions d'euros de crédits, en fonctionnement pour les transports en commun publics et scolaires. Et près de 72 millions d'euros de crédits d'investissement, dont 56,3 millions d'euros pour entretenir, améliorer, développer les routes départementales et 15,2 millions d'euros à destination des infrastructures de transport, avec principalement le TZen. Cet axe de mobilité favorise aussi l'attractivité de notre territoire. Le cadre de vie, la qualité de vie ; les facteurs importants d'attractivité qui sont soutenus par exemple par les crédits ouverts, tant en fonctionnement qu'en investissement : en faveur de l'environnement, à hauteur de 15,5 millions, la Culture, près de 10 millions, du sport, des loisirs et de la jeunesse : près de 6 millions. Le développement de notre département est bien présent à travers la politique contractuelle ; des aides à destination des collectivités locales seine-et-marnaise ; 38 millions d'euros de crédits en investissement et fonctionnement, pour le développement territorial. Premier soutien au SDIS, le Département renforce même sa participation en 2020, qui sera globalement de 112,8 millions d'euros.

Pour autant, ce budget 2020 est responsable sur le plan financier car son épargne brute s'améliore de plus de 10 millions d'euros, par rapport au budget primitif 2019. Cette épargne brute servira à financer près de 45% des dépenses d'investissement. Ces efforts ont été reconnus par l'agence de notation « Standard & Poor's », qui a relevé la note long terme du département de AA- à AA. C'est la meilleure note pour une collectivité territoriale, en y associant une perspective stable.

Depuis 2018, le Département s'est engagé à respecter le pacte financier, qui prévoit une évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 1,2%. Le BP 2020

s'inscrit dans cette même continuité, même si le respect de cette trajectoire appelle une vigilance constante.

Enfin, je rappelle que le département a d'abord stabilisé son endettement en 2015, puis réduit son stock de dette. À la fin de 2019, le département aura réduit son endettement d'un quart, en 4 ans.

C'est sur les frais financiers, qui peuvent être de véritables boulets puisque ce sont des dépenses de fonctionnement obligatoires, qui rognent notre capacité d'intervention dans les politiques publiques, que cette stratégie se révèle la plus payante. Au BP 2015, les frais financiers s'élevaient à 25 millions d'euros, au BP 2020, ils sont de 15 millions d'euros. - Vous avez vite fait le calcul 25-15 - ce faisant, le budget 2020 que je vais vous présenter, s'inscrit dans le strict prolongement des orientations budgétaires exposées et débattues, le 15 novembre dernier.

Sur cette première *slide*, les grands équilibres financiers pour 2020, suffisent à se convaincre de l'esprit volontariste responsable qui a présidé à l'élaboration de ce BP 2020. Volontariste, car les dépenses d'équipement atteignent un niveau de près de 249 millions d'euros, jamais atteint dans l'histoire du département. Responsable, car cette politique se fait au regard d'une épargne brute renforcée. En effet, la représentation graphique qui vous est présentée, montre que la section de fonctionnement dégage un excédent des recettes sur les dépenses de plus de 138 millions d'euros, contre 128 sur le budget primitif 2019. Cette épargne, en hausse de près de 10 millions, permet de financer des dépenses d'équipement qui progressent nettement. Elle passe de 211 millions à 249 millions d'euros, soit une hausse de 18% de BP à BP. Tout en maîtrisant le recours à l'emprunt qui s'établit à 128,5 millions d'euros, contre 117,4 au dernier budget primitif 2019.

Après avoir remboursé 70 millions d'euros de dette en capital, le budget 2020 dégage donc une épargne nette qui alimente l'autofinancement des dépenses d'équipement, de 68,8 millions d'euros. Cette épargne nette et les recettes définitives d'investissement - qui sont les subventions et les dotations principalement - permettent d'auto financer 120,2 millions d'euros, des 248,7 millions de euros des dépenses d'équipement prévus en 2020. Autrement dit, pour financer 100 euros de dépenses d'équipement, le département doit recourir à un peu plus de 50 euros d'emprunt. C'est encore beaucoup, mais quel chemin parcouru par rapport au budget primitif 2015, préparé et adopté par la majorité précédente, avec seulement 0,6 millions d'euros, c'est à dire 600 000 euros d'épargne nette. Il fallait au BP 2015, près de 80 euros d'emprunt pour financer 100 euros de dépenses d'équipement. Surtout, le recours à l'emprunt est maîtrisé entre 2015 et 2020. Les dépenses d'équipement ont augmenté de près de 55%, alors que la dette a diminuée d'un quart.

Concernant la répartition des recettes de fonctionnement au BP 2020, elles sont en hausse de 2,7%. Si on examine d'abord ces recettes, on note le poids que représentent les produits de la fiscalité directe et indirecte, à hauteur de 83,4% au total. En effet, les dotations de l'État sont tombées, au fil des plans d'austérité imposées par quinquennat précédent ; la fameuse contribution au redressement des finances publiques, a divisé par deux la DGF du département. Depuis la mise en place du pacte financier, la DGF est désormais stabilisée autour de 89 millions d'euros. Mais l'année 2020 sera la dernière année, pour le Département, à disposer d'un pouvoir de taux en matière de fiscalité locale. Le projet de loi de finances pour 2020, inscrit la suppression totale de la taxe d'habitation et prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux Communes. En compensation, les départements se verront attribuer une fraction de la TVA nationale. Par cette réforme d'ampleur, au détour d'un simple article du PLF, le département perd : son dernier pouvoir de taux, le dernier lien fiscal avec son territoire et une ressource pérenne et prévisible au profit d'une recette très volatile et en contradiction avec nos dépenses de fonctionnement. Les

dépenses sociales ont en effet tendance à augmenter lorsque l'activité économique se contracte, alors même que les recettes de TVA diminuent.

Conformément aux orientations budgétaires, le département n'augmentera pas la taxe foncière sur les propriétés bâties qui restera inchangé pour la quatrième année consécutive, à 18%. Nos recettes de fonctionnement progressent donc globalement de 34 millions d'euros entre le BP 2019 et le BP 2020. Cette hausse résulte, pour 10 millions d'euros, de celle attendue sur les droits de mutation. Le produit est en effet porté au BP 2020, à 230 millions d'euros. Cette estimation demeure prudente car le marché immobilier, très dynamique en 2019, mais qui pourrait infléchir en 2020, si la conjoncture économique se dégradait ou si le niveau des taux d'intérêt augmentaient.

Concernant la répartition des dépenses de fonctionnement, également en hausse de 2,1% par fonction au budget M 52 en 2020. Les dépenses - qui vous sont présentées dans la diapositive qui est projetée - s'élèvent pour 2020, à 1 131 000 euros contre 1 107 000 euros au dernier budget. La présentation par fonction M 52 est celle qui figure dans le fascicule budgétaire. Les rubriques sont les mêmes, pour l'ensemble des départements, ce qui permet les comparaisons et les dépenses de personnel sont ventilées sur chaque fonction. L'action sociale pèse pour 59,7% du total, soit 675 millions d'euros, dont 280 millions d'euros pour les trois allocations individuelles de solidarité que sont : le RSA, l'APA et la PCH. Un rapport spécifique sur les trois AIS, vous est présenté pour information comme chaque année. Il montre que l'État laisse à la charge de notre département 50% du coût prévisionnel pour 2020. Soit une charge non compensée de 131,2 million d'euros pour 2020.

La contribution du département au SDIS, de 108,2 millions d'euros, fait de la fonction sécurité le deuxième poste d'intervention en fonctionnement dans le budget 2020. Ce qui représente 85% des recettes institutionnelles du SDIS de Seine-et-Marne.

Enfin, on notera qu'avec 87,2 millions d'euros, les dépenses en faveur de l'enseignement représentent le troisième poste des interventions du département, en fonctionnement. Les mêmes dépenses de fonctionnement peuvent être présentées selon l'architecture de gestion propre au département, qui celles reprises dans les rapports sectoriels qui vont vous être détaillés.

Les dépenses de personnel, à l'exception de celles relatives aux assistants familiaux qui figurent dans la fonction enfance et famille, représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement avec 199,5 millions d'euros stables, par rapport au budget 2019.

En matière sociale, on peut observer que l'insertion est le poste le plus important budgétairement, avec 191,5 millions d'euros de crédits de fonctionnement. Avec un engagement fort du Département pour orienter, accompagner les personnes en recherche d'emploi et lever les barrières à un parcours professionnel durable.

Viennent ensuite les dépenses relatives à l'enfance et à la famille, impactées par l'accueil des MNA, avec 180 millions d'euros, puis celles en faveur des personnes handicapées, à hauteur de 156,4 millions d'euros et enfin des personnes âgées, à hauteur de 96,3 millions d'euros.

En dehors des dépenses sociales, on note également dans cette présentation, le poids des dépenses en faveur de la sécurité - en raison de l'importante contribution du Département au budget du SDIS - ainsi que celles pour les transports, qu'ils soient publics ou scolaires, avec la compétence déléguée par Île-de-France Mobilités. Sans les dépenses de personnel et notamment celles relatives aux agents des collèges, l'éducation s'élève à 38 millions d'euros dans le budget 2020.

Concernant les autorisations de programme et la répartition, on est en hausse de +27,7% par rapport au budget de l'année 2019. Ces dépenses d'investissement, je vous propose comme dans le rapport général sur le BP, d'aborder en premier lieu les autorisations programme. Je vous rappelle que les autorisations de programme, dites AP, sont des dotations budgétaires relatives à des opérations ou actions qui seront engagées en 2020, et dont la réalisation pourra,

pour certaines d'entre elles, s'étaler sur plusieurs années. Notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de construction de bâtiments et particulièrement dans le domaine scolaire. Pour 2020, il vous est proposé d'ouvrir 269 millions d'euros d'AP nouvelles, ce montant est en hausse de 59 millions d'euros, soit plus de 27,7% par rapport aux montants ouverts au BP 2019.

Cette progression est la marque du budget 2020, un palier de dépenses d'équipement jamais atteint par le Département, comme la majorité départementale s'y était engagé en 2015. Tel est le cas des constructions scolaires avec des autorisations de programmes pour la politique éducation formation, proposée à hauteur de 93 millions d'euros au BP 2020, contre 78 millions d'euros au BP 2019.

Dans le secteur de Chelles, une AP dédiée à la construction d'un collège, à hauteur de 23,5 millions, complété de 5 millions pour la construction d'un collège provisoire en attendant la livraison du collège définitif. Quatre AP sont ouverts pour les réhabilitations, celle de Champs-sur-Marne et sa demi-pension à hauteur de 9 millions, celle des demi-pension des collèges de Nandy et Lagny-sur-Marne, pour 1,5 million chacune, ainsi que celle du collège La Ferté-sous-Jouarre et de son extension, à hauteur de 1,8 million d'euros.

Le deuxième poste, en autorisations de programme, est celui qui concerne les routes départementales, avec plus de 78,2 millions d'euros, contre 61 millions d'euros au BP 2019. La moitié de ces AP seront dédiées au financement des opérations de conservation et d'adaptation du réseau départemental. À noter également l'ouverture d'une AP de 13,9 millions d'euros pour la déviation de Guignes et une AP de 17 millions, pour la cinquième tranche du projet de liaison entre Meaux et Roissy, : le Barreau un RN 3 RN 2.

Le troisième poste d'investissement en AP, est celui du développement territorial qui s'élève à 35,5 millions d'euros en AP 2020. Constitué essentiellement de la politique contractuelle du Département, les contrats CID, FER, contrats ruraux et maintenant les FAC - tous ces acronymes, on les connaît tous par cœur - mais aussi de l'équipement numérique du territoire, les aménagements des pistes cyclables et les interventions en faveur de l'agriculture. Aucun autre secteur d'intervention en investissement ne représente plus de 10% du total des AP. Les trois postes, cités ci-dessus, représentent près de 77% des AP nouvelles proposées au vote de ce budget 2020.

L'examen des crédits de paiements destinés aux dépenses d'équipement du département 2020, fait ressortir un montant de 249 millions d'euros, en progression de près de 18%. Les crédits de paiement traduisent la réalisation des programmes d'investissement. C'est ce qui sera réellement dépensé par le département en 2020, soit pour poursuivre des opérations en AP, votés antérieurement à 2020, soit pour financer des opérations nouvelles 2020, qui vont se réaliser dès 2020. Le secteur de l'éducation reste en autorisations de programme le plus important en crédits de paiement, à hauteur de 79,2 millions d'euros.

Les opérations les plus importantes en cours et en voie d'achèvement, qui seront financées en CP en 2020, concernent le troisième collège de Villeparisis, la reconstruction du collège « La Mare aux Champs » à Vaux-le-Pénil, l'extension et la réhabilitation du collège « Lucien Cézard » à Fontainebleau, la construction d'un collège à Bussy-Saint-Georges. Il s'agit aussi de financer, pour plus de 7,3 millions d'euros, les opérations touchant à la vie des collèges et particulièrement les équipements TICE pour 4,4 millions d'euros. Comme nous nous y étions engagés, le Département renforce, année après année, son soutien à l'éducation et à la jeunesse, qui constitue son premier poste en matière d'investissements. Les opérations relatives à la voirie départementale nécessitent 65 300 000 euros de CP, en 2020, avec des enveloppes de CP importantes pour la déviation nord de Melun : par exemple l'échangeur entre la RD 105, l'autoroute A 104 et la RN 3 à Villeparisis, la liaison entre Meaux et Roissy, au contournement ouest de Roissy et la suppression du passage à niveau à Saint-Pierre-lès-Nemours. Quant au développement territorial, mobilise 32,1 millions de crédits de paiement, essentiellement en faveur de la politique contractuelle du département, mais aussi pour le développement du réseau

numérique, les liaisons douces, la promotion du territoire, l'agriculture et le tourisme. Les moyens généraux, avec 23 millions d'euros de crédits de paiement, concernent d'abord les gros travaux sur les bâtiments départementaux. Que ce soient des bâtiments sociaux, culturels administratifs, ou pour les bâtiments techniques de la voirie. Il s'agit ensuite d'investissements en matière informatique ou logistique - Par exemple les véhicules, les mobiliers, les matériels - le domaine des transports est doté lui, de près de plus de 15 millions d'euros, notamment pour les infrastructures comme le projet TZen, à hauteur de 11,2 millions d'euros. Les participations au titre de l'électrification de la ligne P, la ligne ferrée Paris-Troyes.

Enfin la protection de l'environnement présente des CP de 13,2 millions d'euros, avec plus de 80% de ses crédits attachés au domaine de l'eau : eau potable, mais aussi assainissement.

Les équilibres de la section d'investissement, les recettes définitives d'investissement pour 2020 sont évaluées à 51,4 millions d'euros et sont constituées de dotations de l'État, le FCTVA, les dotations d'équipement des collèges et le produit des amendes de police, par exemple. Les subventions spécifiques accordées aux départements, notamment au titre d'opérations routières par la Région Île-de-France et de la dotation au titre du nouveau Fonds de solidarité interdépartementale d'investissement, le FS2I, doté de 150 millions d'euros et constitué des sept départements de la région d'Île-de-France et pour lequel la Seine-et-Marne est bénéficiaire net. La prévision de recettes au titre du FS2I, a été prudemment fixée à 15 millions d'euros pour 2020. Ces recettes s'ajoutent à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et le total couvre l'annuité de la dette en capital, pour 2020, de 70 millions d'euros. Et concernant ce FS2I, vous avez sur table un amendement concernant des imputation demandées par les autorités, sur des comptes comptables spécifiques.

Il demeure en reliquat, l'autofinancement des dépenses d'équipement, à hauteur de 120,2 million d'euros, montant qui couvrent près de 49% des dépenses d'équipement. Dès lors que le recours à l'emprunt s'établit à 128,5 millions d'euros contre 117,4 millions d'euros BP 2019, soit une légère augmentation alors même que les dépenses d'équipement augmentent sensiblement.

C'est donc un budget volontaire, mais également responsable sur le plan financier, qui va être soumis à vos votes, dans le droit fil du projet de territoire et de l'ambition portée par la majorité départementale depuis le début du mandat. Les efforts portent leurs fruits. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy, de cette présentation fournie mais claire qui résume bien notre volonté politique à travers les décisions financières que nous prenons. Donc je vais passer la parole aux différents Présidents de groupe, donc un tirage au sort a été réalisé et c'est le groupe majoritaire qui passe en premier. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Si le vote d'un budget est toujours un moment solennel, c'est qu'au-delà de l'aridité des chiffres, il incarne le cœur et l'esprit d'une action. De l'ordre dans nos finances, pour avoir les moyens de nos ambitions pour les Seine-et-Marnais, c'est notre devise. Ce le fut avec Jean-Jacques BARBOT, ce le fut lorsque votre serviteur était aux affaires et ça l'est aujourd'hui, avec Patrick SEPTIER. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2015, nous voulions remettre de l'ordre dans le budget. Aujourd'hui, c'est fait. Nous nous sommes engagés à les redresser pour être à la hauteur de la confiance que nous avait accordé les Seine-et-Marnais et pour préparer l'avenir de notre département. Notre budget de cette année respecte intégralement cette promesse. Une promesse devenue une preuve, qui est notre marque de fabrique depuis le début de la mandature : tenir nos engagements et gérer de manière rigoureuse les deniers publics car c'est l'effort de tous les Seine-et-Marnais. Ce budget nous permet non seulement d'investir dans le cœur de nos missions que sont les solidarités, l'éducation et les routes. Mais également en faveur de politiques volontaristes. Je pense au domaine de la jeunesse, des Sports, de l'environnement ou de la Culture qui guide notre action de proximité et d'animation territoriale.

À l'échelle macro-économique, quelles sont les grandes lignes de ce budget ? Pour résumer notre ligne directrice : moins de dettes, plus d'épargne, plus d'investissement. Nous avons à nouveau accru notre capacité d'autofinancement, grâce à la poursuite de notre désendettement, et pu ainsi augmenter notre épargne nette. Ce qui nous permet de conserver notre capacité à agir et à investir pour notre territoire, tout en stabilisant nos dépenses réelles de fonctionnement, y compris la masse salariale. C'est ainsi que « Standard and Poor's » nous a accordé une nouvelle note AA, au lieu de AA-, la meilleure possible pour les collectivités territoriales. Et je tiens à vous lire quelques mots de l'évaluation de « Standard and Poor's ». Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des évaluateurs extérieurs. Je cite : « Nous considérons que le département fait preuve d'une grande transparence dans la communication de ses informations financières, d'une prospective financière réaliste, d'un pilotage budgétaire de qualité, notamment une stratégie prudente en ce qui concerne l'aide des DMTO. Nous relevons également le suivi étroit des entités satellites, ainsi que la gestion active prudente et diversifiée de la dette et de la trésorerie parallèle. Par ailleurs, nous apprécions positivement l'engagement très fort de l'exécutif et de l'administration, à préserver une situation budgétaire saine. » Tout est dit, je crois.

Les dépenses d'investissement grâce à cela, s'élèvent cette année à 248,7 millions d'euros, soit une hausse de 18%. L'épargne brute elle passe de 128,4 millions à 138,8 million.

Enfin l'épargne nette qui s'élève à 68,8 millions, après un remboursement de 70 millions d'euros, est consacrée à l'autofinancement des dépenses de financement, c'est à dire les projets pour demain de notre département.

À l'échelle micro-économique, c'est à dire à l'échelle de l'action publique et de la politique à hauteur d'homme, que nous incarnons. Je voudrais signaler quelques faits qui témoignent de nos convictions. Dans le domaine de la Sécurité civile, le département augmente son soutien au budget du SDIS, à hauteur de 108,2 million d'euros, soit 1 million d'euros supplémentaires par rapport à 2019. Notre soutien aux soldats du feu est total. Ils s'engagent pour nous protéger. Nous serons toujours à leurs côtés et nous les assurons de notre entier soutien. Eux qui subissent quotidiennement des agressions toujours plus nombreuses, un rapport vient récemment d'être publié sur le sujet et c'est l'occasion je crois, pour tout notre groupe, de les saluer publiquement et de leur dire notre gratitude.

Parmi nos dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 248,7 millions d'euros, soit une hausse de 18%. Je souhaite à souligner particulièrement les 65 millions engagés en faveur des routes, qui sont si essentiels pour le quotidien des Seine-et-Marnais, ils nous en parle régulièrement. Je tiens aussi à saluer les résultats extraordinaires obtenus en termes de politique contractuelle et d'investissement au titre des politiques contractuelles. Avec le FER, le CID et le FAC, ce sont désormais toutes les communes qui peuvent, en confiance et en fonction de leur propre initiative sur le terrain, porter les projets nécessaires. Enfin je souhaite faire un focus particulier sur l'effort que nous faisons pour la culture et le patrimoine. 2,5 millions d'euros contre 1,8, soit une hausse de 38,9%, via l'augmentation du budget dédié à l'entretien et à la restauration du patrimoine public. Le patrimoine, ce ne sont pas des pierres mortes, ce sont des pierres vivantes. Il doit rester vivant. C'est une réalité économique de bon sens, pour favoriser l'emploi non délocalisable. C'est aussi un devoir de mémoire, nous croyons que ces lieux permettent de tisser les fils invisibles qui lient les générations entre elles.

Enfin, la mission solidarité voit ses crédits paiements augmenter de 14,3% en investissements, 4,5 millions d'euros contre 2,7 millions, soit une hausse de 66,5%. Cette solidarité envers les personnes les plus fragiles - personnes âgées et personnes handicapées - est notre cœur de mission et ce budget en traduit l'expression. Cela nous le faisons et je tiens à insister là-dessus, malgré le coût non compensé des AIS : 131 millions d'euros qui restent à la charge des Seine-et-Marnais et en particulier dans ce budget, il y a la charge des MENA, les mineurs étrangers non-accompagnés, qui relèvent d'une politique migratoire d'État, qui ne cesse

de croître et qui n'est toujours pas tarie. Nous avons bien évidemment des inquiétudes pour l'avenir, en raison de certains arbitrages budgétaires nationaux. Je pense à l'incapacité qui sera la nôtre demain, de pouvoir fixer les taux de la taxe foncière. C'est à dire notre département privé du droit de fixer l'impôt, donc d'établir ce vrai lien entre une population et un territoire par rapport au service que nous rendons. Je pense aussi, plus récemment, le mot est fort mais c'est volontaire, *au hold-up* sur nos DMTO, qui a été voté en loi de finances, malgré l'opposition d'élus locaux d'ailleurs, de différents sensibilités politiques. Peu importe. Malgré ces nuages, nous maintenons le cap. Nous sommes réellement fiers de ce budget respectueux de l'argent public, ambitieux pour l'avenir de notre Seine-et-Marne. Nous le voterons avec détermination et enthousiasme, pour que vivre en Seine-et-Marne demeure toujours un moment de grâce, un moment de bonheur et un moment d'enracinement dans notre cher territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors le groupe Socialiste et républicain, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce budget pour 2020 est dans la ligne droite des précédents, transparents, dignes des années 80 et indifférents aux nouveaux enjeux de notre société. Campé sur vos certitudes, dans une logique de désendettement à tout prix, vous êtes en mode pilotage automatique sans prendre en compte le monde qui bouge. Le débat sur les orientations budgétaires, nous a permis d'exposer notre vision des politiques départementales. Comme à chaque fois, nous vous avons interpellés pour que vous preniez en compte nos remarques. Vous nous avez écouté, mais nous n'avons pas été entendus. C'est regrettable. La politique est l'art de la répétition, nous ne désespérons pas que vous preniez un jour, le plus tôt sera le mieux, nos propos au sérieux. Mais comme nous entrons dans la dernière année de la mandature, je crois que l'espoir est vain et ce dernier budget en plein exercice à exécuter, manque clairement d'envergure. Il y aurait beaucoup à dire sur ce budget, mais je voudrais concentrer mon intervention sur quelques points en particulier : L'environnement d'abord, à l'instar des budgets précédents, le budget pour 2020 est indifférent aux enjeux climatiques et de la sauvegarde de la biodiversité. À vous lire, à vous écouter, le réchauffement climatique ne semble pas exister. Pire, la biodiversité serait en excellente forme. Entendez-vous les alertes des scientifiques du monde entier ? « *Live COP 21* » ça vous parle ? Nous avons le sentiment que vous y êtes indifférents, à la lecture du budget que vous nous présentez aujourd'hui. Pour vous, l'environnement ne se résume qu'à une ligne budgétaire, à destination essentiellement du remembrement agricole ou forestier, aux espaces naturels sensibles. Pour vous, l'environnement c'est une question foncière, point à la ligne.

Et les crédits en fonctionnement sont en baisse constante depuis 2015, -37%. Rien sur l'accompagnement au changement d'habitude en matière de consommation, de production agricole, d'habitat ou encore de déplacements. Rien non plus sur les déchets du Grand Paris, qui dévaste notre territoire. Vous poursuivez et même vous amplifiez votre politique du tout routier, +80% d'augmentation des crédits en faveur des routes. Nous aurions apprécié autant d'implication et de volonté politique en faveur des nouvelles infrastructures de transports publics. Votre vision de la mobilité est tout à fait archaïque. Économiquement, elle n'est pas appropriée à travers la dépendance de l'essence, dont le prix ne peut qu'augmenter à l'avenir. Socialement, elle n'est pas appropriée au regard de la demande croissante de transports publics propres. Elle n'est pas non plus appropriée, d'un point de vue environnemental, en raison du réchauffement climatique et des pollutions en tous genres. J'insiste à nouveau sur l'agriculture : les dépenses que vous prévoyez ne sont pas pertinentes car elles ne remettent pas en cause le modèle productiviste et chimique qui encourage les perturbateurs endocriniens. Un chiffre suffisamment évocateur, 130 000 euros de crédits en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques, les fameuses MAEC. Cette somme est tout à fait dérisoire pour prendre en compte et accompagner un quelconque changement de modèle de production des exploitations agricoles. En ne revenant pas sur les suppressions des aides à l'amélioration de

l'énergie de l'habitat, vous privez la Seine-et-Marne des gisements d'emplois et d'économie pour le pouvoir d'achat des Seine-et-Marnais.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'environnement est un sujet fondamental transversal. Il doit être intégré à toutes les grilles de lecture et d'actions de nos politiques publiques. Nous ne pouvons pas, à notre échelle, régler tous les problèmes environnementaux qui s'imposent à nous. Mais pourquoi refuser de prendre notre part ? Pourquoi refuser de faire de la Seine-et-Marne un département exemplaire et d'avant-garde. À quoi a servi votre Livre blanc, si c'est pour manquer d'ambition dans les actes ?

Le second sujet que je souhaite pointer, c'est celui de la jeunesse et il m'est cher. Notre département est jeune, pourtant le sort réservé à la jeunesse dans ce budget, comme dans les précédents, est injuste. Les crédits à destination de la jeunesse ont été les premiers à avoir été pillés dès votre élection. Ils ont été réduits à peau de chagrin. Pour 2020, ils diminuent encore, -73 % depuis 2015. 640 000 euros pour un département où 30% des habitants ont moins de 25 ans. 640 000 euros, sur un budget départemental qui s'élève à 1,4 milliards, c'est absolument dérisoire. La jeunesse ne se résume pas à ce chapitre budgétaire, c'est vrai. Vous avez aussi sabré les transports scolaires gratuits ou les aides à la mobilité des étudiants. Je peux aussi souligner la baisse des financements de modes de garde des jeunes enfants, -16% depuis 2015, alors que les crédits en faveur des routes sont en constante augmentation depuis cinq ans. Alors que vous faites 2 millions d'euros d'économies sur les frais financiers par rapport à l'année dernière, vous êtes incapable de trouver la moindre subside à l'intention des jeunes et de leur autonomie. La réalité est aussi pathétique qu'évidente : la jeunesse vous en manquez, c'est un fait.

Le dernier point que je voudrais aborder, ce sont les politiques des solidarités. Il est clair que notre département, comme tous les autres, est sous pression des demandes d'aides sociales en constante augmentation, sans compter la sous-compensation systématique de la part de l'État. Mais cette situation ne doit pas nous décharger de nos responsabilités d'institution, chef de file de l'action sociale. Le flicage des plus fragiles ne remplacera jamais l'accompagnement humain et la valorisation des sorties positives.

Je veux aussi redire que pendant que vous cherchez à exclure certains de l'allocation RSA, il y aurait près de 40% de non-recours sur cette aide sociale, d'après l'Observatoire de non-recours aux droits et aux services. Ainsi 40% de personnes qui peuvent prétendre au RSA, ne le demandent pas. À notre sens, plutôt que de s'évertuer à fliquer et à culpabiliser ceux qui bénéficient du RSA, le département s'honorerait à faciliter la communication sur la manière de prétendre à cette aide. Car en dehors des considérations purement économiques, le non-recours contribue à creuser les inégalités. L'une des premières causes de non-recours est la stigmatisation des bénéficiaires. Il est clair qu'avec la chasse aux potentiels fraudeurs, la Seine-et-Marne n'est pas un département susceptible de faire baisser sensiblement le non-recours. Toutefois, en matière d'aide sociale à l'enfance, les crédits sont en augmentation. C'est une bonne chose. Les besoins sont criants, le malaise des agents est réel. Les agents sont en demande de considération de leur métier. Je pense notamment aux assistantes familiales, qui sont sérieusement isolées et qui peinent à obtenir reconnaissance et soutien de la part du Conseil Départemental. Nous serons vigilants à ce que ces moyens supplémentaires permettent d'améliorer cette situation.

Monsieur le Président, chers collègues, vos choix budgétaires ne permettent pas de préparer la Seine-et-Marne à son avenir, ni d'accompagner les changements indispensables du quotidien. Votre seule boussole c'est celle du désendettement. Aucune innovation des politiques publiques depuis cinq ans. À quoi sert donc l'augmentation de la fiscalité des ménages et des entreprises, toujours en vigueur depuis 2015 ? Le désendettement en période de taux bas, est une aberration stratégique alors que notre territoire est en pleine croissance et a tant besoin d'investissements d'avenir. Nous regrettons ainsi que vous ne présentiez pas un budget de long

terme mêlant besoins de la population et enjeux environnementaux. Vos choix budgétaires renforce l'idée selon laquelle le département n'est plus un échelon utile. D'ailleurs, l'importante réduction du nombre de nos séances publiques et du nombre de délibérations en est la parfaite illustration. Six séances de prévues en 2020 pour une collectivité gérant 5 000 agents et un budget d'1 400 000 euros. Nul besoin d'être un spécialiste pour estimer que c'est tout de même très léger. Pour être utile le département doit incarner des politiques fortes. Il doit jouer un rôle actif de transformateur. Ce budget pour 2020 ne s'inscrit pas dans cette logique.

Notre groupe ne l'adoptera pas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, la gauche Républicaine et Communiste. Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Si ce projet de budget acte un niveau d'investissement élevé, il est aussi le budget d'une forte compression des dépenses de fonctionnement. Nous connaissons le refrain, le pacte de Cahors vous empêche d'agir. C'est un paravent bien facile car vous vous défaussez ainsi de vos responsabilités et des choix que vous faites, au nom d'un étranglement par l'État des Finances Départementales.

Rappelons-le, vous appliquez bien avant le pacte de Cahors cet assèchement des dépenses de fonctionnement. Les plans d'austérité que vous dénoncez, Madame la Vice-Présidente, au niveau national, vous l'appliquez aux dépenses de fonctionnement. Dans mon intervention à l'occasion du vote du budget 2019, je rappelais que vos décisions politiques avaient conduit à prélever dans votre mandature, 15 millions d'euros de la poche de Seine-et-Marnais par la suppression des dispositifs d'aide aux familles de seine-et-marnaise. Ce n'était pas votre promesse, mais c'est devenu une preuve, hélas.

Ce budget 2020 poursuit ces mêmes choix, il va plus loin en faisant des économies sur les plus vulnérables de nos concitoyens qui sont pourtant le cœur de la compétence de solidarité dont nous avons la responsabilité. Ainsi, ce budget prévoit une forte baisse de 1,5 million du Fonds de solidarité logement. Ce FSL permet de garantir aux plus vulnérables l'accès à un droit essentiel, celui du logement, celui de l'accès à l'eau, à l'électricité. Et chaque année ce budget se voit sabrer alors que nous rencontrons tous, en tant qu'élus locaux, les situations de profonde détresse de nos concitoyens pour accéder au logement ou s'y maintenir. Et l'argument qui consiste à dire qu'il y a baisse des demandes ne justifie rien. La baisse des demandes, c'est aussi le renoncement à solliciter car les critères sont trop restrictifs ou les délais de réponse trop longs. C'est le manque d'information et le non-recours aux droits. Ce n'est donc pas une absence de besoin. La baisse dans le domaine de l'habitat, de 28% pour les aides aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion au logement.

Concernant l'accueil familial des enfants, les assistants familiaux doivent assurer les charges que le département ne finance pas ou plus, notamment en ce qui concerne les prestations à l'égard des enfants accueillis. La forte baisse du budget consacré au soutien à la prévention en milieu ouvert, particulièrement dans les aides aux familles et dans les aides éducatives. Un budget de la prévention spécialisée toujours contraint et à nouveau en baisse cette année, alors qu'il est urgent de remettre des éducateurs de prévention spécialisée en nocturne et sur le terrain.

Une baisse des crédits de CantiNéo, alors que le nombre de collégiens augmente et que les critères de ce dispositif doivent être remis à plat. Rappelons qu'au BP 2018, les crédits ouverts pour CantiNéo étaient de 2,6 millions et dans ce BP, ils sont d'un montant de 2 millions, sans compter la revalorisation de 2% des aides. Nous condamnons donc ces choix budgétaires qui sabrent nos dispositifs de solidarité, en faisant des économies sur la détresse de nos concitoyens. C'est au contraire d'un bouclier social dont nous avons besoin, un bouclier social assuré par nos dispositifs d'aide et d'accompagnement et mis en œuvre par les personnels départementaux.

À ce titre, le budget consacré à la masse salariale est indigne. Il baisse de 0,4% alors que le GVT augmente de 1,2%. Ce qui se traduira inévitablement par des fermetures de postes, par

la remise en cause du déroulement de carrière des agents, par le recours à la privatisation de services comme celui engagé dans les collèges. Le personnel départemental incarne le service public, ce service public dans l'œil du viseur des politiques libérales, qui ont comme objectif la baisse des dépenses publiques et la mise sur le marché d'activités qui ne le sont aujourd'hui pas encore.

Nous refusons une telle logique, un tel choix de société qui ne peut être que facteur d'aggravation des inégalités et des injustices. Nous voterons donc contre ce projet qui fragilise à chaque budget, un peu plus, le service public départemental et ses actions en faveur des familles seine-et-marnaise.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie. Alors quelques mots, simplement de réponse globale mais je ne vais pas argumenter. Sans revenir aux années 1980, moi je reviendrais simplement à l'année 2015, où en fin de compte, ça a été dit tout à l'heure, il y avait un autofinancement de 600 000 euros. Si nous avons continué comme ça, eh bien je ne sais pas où nous en serions. En tous les cas, nous ne pourrions plus assumer nos compétences obligatoires et il n'y aurait pas les 250 millions d'investissements, ça c'est certain. Donc la critique est facile, mais l'art semble avoir été un peu plus difficile, à un certain moment.

Sur un certain nombre de remarques sur l'environnement, par exemple. Un, je rappelle que ce n'est pas une compétence obligatoire. Deux, nous avons quand même un certain nombre d'opérations : on vient de signer avec l'État et l'Agence de l'eau, le plan départemental de l'eau, qui est un des plus importants d'Île-de-France. Nous avons aussi un plan de méthanisation, qui permettra à l'horizon 2030-2035, d'être autonomes en énergie à 70%, 75%. Et nous sommes un des premiers départements dans ce domaine. Nous sommes en train de mettre en place des plates formes PTRE, avec l'ensemble des EPCI, pour justement travailler sur l'habitat, mais dans la proximité, où nous mettons à disposition à la fois des financements et des aides techniques par la Maison de l'environnement.

Et puis je rappellerai également notre projet d'approvisionnement des collèges, qui est en cours et qui évolue. Donc ce sont à la fois des innovations, puis des choses très concrètes qui vont dans l'amélioration de l'environnement global de notre de notre Seine-et-Marne, à de très nombreux niveaux et je le répète souvent, avec des opérations très innovantes.

En ce qui concerne les transports, bien évidemment les routes, mais je vous rappellerai que dans beaucoup de communes de Seine-et-Marne, s'il n'y a pas de routes on ne peut pas se déplacer. Donc c'est une priorité qu'il faut assumer et qu'il faut développer. Et quand on voit dans les communes, les réunions des maires, etc. C'est la première des priorités. Ce qui ne veut pas dire que nous négligeons le reste, je rappellerai le TZen, dans lequel nous allons mettre quelque 50 millions d'euros. Je rappellerai le plan vélo, que nous sommes en train de compléter. Et puis dans les opérations routières, au-delà de la desserte qu'on pourrait dire locale, il y a quand même des enjeux stratégiques. Par exemple, la liaison Meaux-Roissy. Aujourd'hui si nous n'intervenons pas, c'est le territoire complet qui va être asphyxié. Donc il faut peut-être moduler un certain nombre de propos.

Je rappellerai également que nous assumons l'ensemble de nos responsabilités. En fonctionnement, aujourd'hui, toutes les demandes sont acceptées. S'il y a des réductions de crédits dans certaines opérations, c'est que les crédits n'ont pas été consommés sur cette année. Donc nous réajustons, mais ça ne veut pas dire que nous avons fait des refus. Il ne faut pas tout mélanger.

Et sur la solidarité, je rappellerai qu'elle représente 60% de nos dépenses. Et dire que l'on n'assume pas nos responsabilités, je trouve que c'est un petit peu fort. Sur le RSA, nous remettons 6 millions. Et je rappelle qu'aujourd'hui, l'ensemble des bénéficiaires sont accompagnés alors que quand nous sommes arrivés, il y en a 13.000 qui ne l'étaient pas. Donc il y a un accompagnement qui a été fait et qui permet, avec les systèmes que nous avons mis en place, qui ne sont pas du tout des systèmes de flicage, mais qui au contraire sont des systèmes

d'accompagnement et qui sont vertueux. Puisque je le rappelle que nous avons un certain nombre d'entreprises qui recherchent des personnes, qu'ils ne trouvent pas et que nous avons des bénéficiaires du RSA qui recherchent de l'emploi et qui ne trouvent pas. Donc avec la mise en place de ce système, ça permet aux entreprises de trouver des emplois locaux et d'avoir des habitants, qui eux aussi y trouvent de l'emploi. Donc nous sommes plutôt dans un système d'accompagnement et d'insertion, plutôt que dans un système de flicage.

Quant au personnel, je ne pense pas qu'il y ait de difficultés très importantes. Nous sommes dans un dialogue permanent et dans une bienveillance qui permet de régler, quand il y a un certain nombre de difficultés, des choses. Et je pense que nous sommes dans une politique, je dirais, très ouverte dans ce domaine.

Voilà les quelques points que je voulais dire. On pourra bien évidemment, au cours des différents budgets que nous allons développer, reprendre un certain nombre de points. Tout à l'heure j'ai entendu dire que sur l'AZE, il y avait une baisse alors qu'il y a une augmentation. Enfin bon, on pourra remettre un certain nombre de choses au point.

En conclusion je dirais que si toutes les collectivités de France pouvaient présenter un budget comme le nôtre, c'est à dire moins de dettes, fiscalité stable et plus d'investissement, eh bien je pense que notre pays irait bien et que les habitants seraient confiant en l'avenir. Merci.

Alors je vous propose de passer... Je vous rappelle que nous voterons le budget à la fin de l'examen des mémoires.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Budget pour le développement local.

M. LAVENKA. Oui merci Monsieur le Président. Vous savez que c'est un budget essentiellement en investissement. Il y a une fraction en fonctionnement évidemment, mais qui est assez faible, à hauteur de 2 millions d'euros pour en particulier, le reversement au CAUE de la taxe d'aménagement, pour 1 450 000 pour une aide toujours en fonctionnement très importante, vitale pour Seine-et-Marne Numérique et qui lui permet à la fois de fonctionner le mieux possible et puis surtout de diminuer les cotisations appelées auprès des EPCI, dont le département et de Seine-et-Marne Numérique, en fonctionnement à hauteur de 230 000 euros. Et enfin, des aides au fonctionnement pour PNR, le syndicat de préfiguration, à hauteur de 100 000 euros. Voilà pour la partie fonctionnement.

Mais je vous le disais, c'est surtout un budget d'investissement avec des AP qui vont s'établir à pratiquement 30 millions d'euros, à 29,8 million d'euros l'année prochaine. Pour évidemment financer l'ensemble de nos politiques contractuelles, le Président l'a rappelé, les contrats ruraux, les contrats CID. Un mot sur les contrats CID, depuis 2015, nous avons signé 16 contrats cadres avec les EPCI de Seine-et-Marne, pour 53 millions d'euros d'investissement, globalement, et 204 conventions particulières de réalisation. Des contrats FER évidemment, le contrat FAC qui prend son envol très rapidement d'ailleurs. Oui un mot pour vous dire que sur les contrats FER, on a l'occasion d'en remettre avec le Président, la semaine dernière. Depuis 2016, 746 contrats FER ont été signés avec les communes de Seine-et-Marne. Et enfin, un mot sur l'aménagement numérique, avec 4,5 millions d'euros, au titre de la convention qui lie le département et Seine-et-Marne Numérique. Voilà pour la partie autorisations de programme.

Les crédits de paiement seront eux, en augmentation de 1 400 000 euros, par rapport à 2019. Pour là également, financer l'ensemble des politiques contractuelles : CID, FER, FAC, les contrats ruraux, l'aménagement numérique, ainsi qu'une enveloppe au titre de Seine-et-Marne entraide, dans l'hypothèse où, évidemment on ne le souhaite pas, des inondations pourrait advenir.

Un tout dernier mot pour vous dire deux choses particulières : c'est que nous financerons le solde que nous étions engagés à financer pour le centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie. Et également le solde des études qui permettront d'avancer sur le projet très important en matière d'aménagement du territoire, qui est le projet de « La Seine à grand gabarit », entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Ça c'est également un projet très important en matière environnementale, au-delà des questions d'aménagement du territoire. Voilà Monsieur le Président, les éléments que je pouvais vous livrer rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. C'est favorable, conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Alors quels sont ceux qui sont contre ce budget ? Abstention ? Très bien, merci.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/02, c'est le budget pour l'agriculture.

M. LAVENKA. Merci Président. Le budget qui s'établit à un peu plus de 700 000 euros en fonctionnement. Quatre points à souligner : évidemment nos partenariats anciens et reconduits avec les jeunes agriculteurs, avec l'Association des producteurs de lait - qui fait un travail remarquable - avec la Fédération Régionale les Cuma, avec le pôle ABIOSOL que nous aidons évidemment, ainsi que la FDSEA et je n'oublie pas le service de remplacement. Ça c'est le premier élément donc, pour un peu plus de 130 000 euros de financements départementaux, s'agissant de l'ensemble de ces partenariats. Une aide importante pour le développement durable de la filière bois, près de 60 000 euros.

Nous aimerions avancer encore plus vite là-dessus, le département est prêt. On a parfois un peu de difficultés à se coordonner sur ce sujet, avec les politiques mises en place au niveau communautaire, national et régional. Mais en tout cas le département, lui, est prêt. Nous budgétions également 35 000 euros, à titre de précaution, pour le fonds d'indemnisation agricole pour les zones inondables et enfin, nous amorçant une négociation pour la deuxième convention quinquennale avec la Chambre Régionale d'Agriculture, qui sera soumis à vos votes au printemps prochain, et qui sera encore une convention très ambitieuse. Je voudrais juste souligner un mot pour saluer le rôle très important qu'a joué la Chambre d'Agriculture, la Chambre Régionale, pour le sauvetage de la fromagerie de Saint-Siméon, à Saint-Rémy-de-Laval, un rôle absolument crucial. Et dans cette convention que nous proposerons, évidemment ce sauvetage aura une place tout à fait importante. Voilà pour la partie fonctionnement.

Sur l'investissement, il y a également une partie à destination de la Chambre Régionale d'Agriculture, pour 1,2 million d'euros d'autorisations de programmes et la Chambre agit, vous le savez, en matière agronomique et environnementale de manière très puissante et cette aide en investissements leur permet de le faire, grâce au Département. 2 millions d'euros d'autorisations de programmes supplémentaires pour notre plateforme, dont le Président vous a dit un mot, auxquels s'ajoute 1,5 million d'euros de crédits de paiement déjà existants. Sur l'investissement, une aide toujours au MAE Biodiversité, pour 130 000 euros. C'est un effort important. S'y ajoutent les investissements environnementaux, pour pratiquement 100 000 euros, s'y ajoutent les investissements en matière forestière, pour 25 000 euros.

Et enfin je terminerai par-là, une étude très originale, qui est une première à l'échelle nationale. Qui est une étude que nous portons, nous co-portons avec la Chambre Régionale d'Agriculture, sur la valorisation de la menue paille, pour pratiquement 50 000 euros. C'est une étude très intéressante, à la fois en matière agronomique et environnementale, qui permettra derrière de réduire considérablement l'utilisation d'intrants par les paysans, donc c'est une étude à laquelle nous nous associons avec la Chambre d'Agriculture, que nous porterons l'année prochaine en investissement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, qui est contre ? Abstention ? Très bien.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, Protection de l'Environnement. Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président, donc en investissement les autorisations de programme proposées au budget 2020 s'élèvent à 10,74 millions et se répartissent en 8,6 millions pour le domaine de l'eau et 2,13 millions pour le domaine de l'environnement. Les crédits de paiement en investissement, s'élèvent à 13 202 679 euros contre 9 621 180 au BP 2019, soit une augmentation de plus de 37%. De BP à BP, dans le domaine de l'eau à l'assainissement, 5 301 308 euros contre 4 525 668 euros au BP 2019, soit une augmentation de 17% liée à l'avancée des projets de collectivités, en lien avec les schémas départementaux d'assainissement 1 et 2. Au niveau de l'eau potable, 5 214 080 euros contre 3 062 800 euros au BP 2019, soit une augmentation de 70 % qui s'explique par l'avancée des projets des collectivités en lien avec un schéma départemental de l'eau potable et notamment le projet du Trans Provenois.

Au niveau des cours d'eau, 145 261 euros contre 94 150 euros, soit une hausse de 54% permettant de financer l'aide aux collectivités dans le cadre de leurs projets d'aménagement des rivières. Et au laboratoire départemental d'analyses, là c'est 185 750 euros contre 357 902 euros, soit une diminution de 49%, qui s'explique par une dépense ponctuelle en 2019, liée à l'achat de nouvelles machines.

Dans le domaine de l'environnement, les nouveaux crédits paiement sont dédiés aux ENS, 1 860 000 euros contre 1 104 000 euros, soit une augmentation de 68%, qui s'explique par la poursuite du financement des dits ENS ambassadeurs.

À l'aménagement foncier, 368 000 euros contre 282 500 euros, soit une augmentation de 30%, qui au financement, deux opérations sont lancées en 2020 ; le barreau de Messy et le projet de déviation du RD 919, à Guignes, soit une augmentation de 49% de BP à BB.

En fonctionnement, les crédits de paiement sont stables à 2 338 000 euros, dans le domaine de l'eau 816 520 euros et dans le domaine l'environnement, les dépenses prévues s'élèvent à 1 521 487 euros, soit peu constants par rapport au budget 2019.

En plus, c'est 160.000 euros de recettes sont attendues dans le domaine de l'eau par rapport à nos relations avec le domaine de l'eau, au niveau de l'État et de l'Agence de l'eau Seine-et-Marne Normandie. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Très bien, merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant le budget attractivité du territoire. Jérôme.

M. GUYARD. Oui Monsieur le Président, chers collègues, Bonjour. Il est rappelé dans la note, que le Conseil Départemental a lancé, fin 2017, une stratégie d'attractivité pour la Seine-et-Marne, en fédérant les acteurs publics et privés du territoire autour d'une politique innovante de marketing territorial, visant à valoriser les atouts du département, à renforcer sa notoriété et attirer de nouveaux talents ; Entreprises, étudiants tourisme, médecins et on ne s'arrêtera pas là. Cette démarche ambitieuse, pilotée par Seine-et-Marne Attractivité, vise notamment à créer une marque de territoire propre, qui sera également celle de tous les habitants et de ses forces vives. Et afin de réaliser tout ça donc, on a budgété en dotation 2020, une somme de 3 627 898 euros, dont 2 980 000 euros en dépenses de fonctionnement et 647 898 en dépenses d'investissement. Sur les grandes lignes, les dépenses de fonctionnement s'élèveront donc à 2 980 000 euros, principalement à l'agence SMA 1 700 000 euros qui est ISO BP 2019. Mais sûrement une nécessité probable d'amendement en cours d'exercice, on verra les équilibres.

Le reversement de la taxe de séjour vaut 1 million, la méthode IOD pour 210 000 euros, le GIP emploi Roissy-Charles de Gaulle pour 60 000 euros et l'adhésion au cluster tourisme, pour 10 000 euros.

Les recettes de fonctionnement, elles, s'élèvent à 1 million d'euros, qui correspond à la taxe additionnelle, à la taxe de séjour. Et les dépenses d'investissement s'élèveront à 647 998 euros, principalement sur des crédits affectés au Fonds de développement touristique, 500 000 euros sur des opérations déjà votées, 121 024 euros sur des nouvelles opérations et pour le tourisme 27 569 euros qui correspondent au développement touristique itinérance et numérique et à l'hébergement touristiques. Donc les recettes d'investissement s'élèvent à 13 213 euros et elles correspondent au remboursement en capital des avances faites à la commune de Fulaines, dans le cadre de la commercialisation des zones d'activités.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme pour les finances. Qui est contre ? Oui, d'accord. Très bien merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/05, fonds d'aménagement communal, à Nanteuil-lès-Meaux. Olivier.

M. LAVENKA. Oui, merci président. Donc c'est un fonds d'aménagement communal de 600 000 euros pour la commune de Nanteuil-lès-Meaux. Les trois actions sont l'extension du restaurant scolaire, le réaménagement du groupe scolaire plus généralement, ainsi que la réalisation d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Jules-Ferry et quelques aménagements de voirie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme. Bon, tout le monde d'accord là, je pense ? Très bien.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors FAC de Fontenay-Trésigny. Olivier.

M. LAVENKA. Alors, Fontenay, je viens de vous en parler. Voilà, Rozay-en-Brie, donc c'est pour... Mais je vous ai parlé de Fontenay, mais personne n'a remarqué sauf moi.

M. LE PRÉSIDENT. Donc les deux ont été voté ?

M. LAVENKA. Mais je veux vous reparler de Nanteuil quand même.

M. LE PRÉSIDENT. Non, c'est bon.

M. LAVENKA. Nanteuil, c'est pour un ALSH multi-accueil, ainsi qu'un terrain de football synthétique.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait.

M. LAVENKA. Et c'est pour 600 000 euros également.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Bon passons à Rozay-en-Brie alors.

M. LAVENKA. Donc Rozay-en-Brie, c'est pour des travaux de voirie et notamment de mise en accessibilité PMR pour 300 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Donc tout le monde est d'accord ?

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/08, là c'est une prise de participation de la SEM Aménagement 77. Denis

M. JULLEMIER. Oui en effet, Aménagement 77 entend développer son activité en s'associant avec des partenaires, sur des projets immobiliers en cohérence avec les choix stratégiques pris lors de son Conseil d'Administration. Et dans ce cadre, la constitution d'une société dédiée à la réalisation d'un projet nous est présentée. Ce projet en fait, est une association avec la SPL Marne et Gondoire aménagement, pour une opportunité sur la commune de Pomponne, d'un projet immobilier qui prévoit la construction d'environ 160 logements, dont 40 logements sociaux de type BRS. L'opérateur retenu est la société Arche Promotion, issue du groupe Arcade. Voilà le projet de la SEM.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, pas de problème particulier ? Très bien.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/09, c'est une convention entre le Département et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, concernant la mise à disposition de personnels, prêts de locaux et de matériels, de prestations de services pour l'année 2020. Voilà, avec le maintien de la contribution financière départementale à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ? Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10, c'est un avenant pour Seine-et-Marne Numérique.

M. JULLEMIER. Toujours sur Seine-et-Marne Numérique, afin de prendre en compte le raccordement de 1% de prises isolées présentes sur le territoire seine-et-marnais. Le montant de la Convention cadre est ainsi porté de 15 millions d'euros à 22 millions d'euros, et sa durée du 31 décembre 2023, au 31 décembre 2025.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est un point important puisqu'en fin de compte, là, nous nous engageons à desservir tout le monde. C'est à dire même la ferme - c'est l'image - un petit peu isolée, complète, qui au départ n'était pas prévu dans la convention. Donc c'est un effort très important, par rapport au nombre d'habitants qui vont être accordés. C'est sûr que là c'est un point important. C'est 4 500 foyers, pour plusieurs millions d'euros, mais ça fait partie de l'équité que nous défendons.

Alors 1/10, tout le monde est d'accord là-dessus ?

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/11, c'est un avenant pour Villaroche. Denis.

M. JULLEMIER. C'est en effet un deuxième avenant au protocole d'accord, relatif à l'aménagement du site de Paris Villaroche. Ce second avenant est aujourd'hui nécessaire pour désigner la maîtrise d'ouvrage et le financement de 14 études complémentaires : des études pré opérationnelles, d'opportunité ou de faisabilité, pour la rédaction du projet de développement de Paris-Villaroche. Donc le département s'engage sur une participation à ces études, à hauteur de 435 000 euros, à parité avec les deux intercommunalités concernées, CMVS et GPS. Les autres co-financeurs de ces études sont l'État, l'OPA de Sénart, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités et AP2R. Donc on voit combien le Département est actif, aux côtés des collectivités présentes sur ce territoire, pour le développement stratégique de Paris Villaroche. Le Département est un acteur incontournable sur ce site.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème particulier sur ce protocole ? Parfait.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/12, alors modification des limites d'arrondissements. Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président, c'est un dossier particulièrement simple. Les communes d'Esbly, Montry et St Germain-sur-Morin vont intégrer la communauté d'agglomération Val d'Europe, au 31 décembre 2019. Cela modifie les limites des arrondissements.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde d'accord ?

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/13, Nolwenn, pour les communes.

Mme LE BOUTER. Entre Coutevroult et Bailly-Romainvilliers, pour un secteur de 72 hectares. Transfert, enfin modification des limites entre les communes.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Oui Arnaud ?

M. DE BELENET. Bonjour Monsieur le Président, chers collègues. Je veux attirer votre attention sur ce sujet-là, qui n'est pas sans conséquence pour le Département et pour le territoire concerné. Les terrains, qui font l'objet de l'échange dans cette délibération, sont concernés par le projet d'intérêt général. Le projet d'intérêt général, qui est le document d'urbanisme de l'État, qui s'impose aux documents d'urbanisme locaux et notamment au PLUI, ne prévoit pas moins de 1 600 logements sur les terrains concernés. Quelques centaines d'unités de résidence, mais beaucoup de logements individuels, avec une densité assez forte. Ce secteur est déjà totalement saturé, s'agissant de son réseau viaire, et c'est le sujet du contournement du Barreau A4-RN36 qui nous occupe depuis 15 ans maintenant et qui va peut-être enfin connaître un dénouement heureux, l'année prochaine. Mais néanmoins, et même si le demi-barreau devait être construit, il y a un vrai sujet de saturation viaire. On ne peut pas continuer à construire du logement localement et encore moins à accueillir des entreprises, si on ne peut pas rouler sereinement. Le Président le disait tout à l'heure, si on rajoute des logements... enfin la question des routes est absolument essentielle. C'est le premier levier du développement économique et de la création de valeurs. Et si on ne peut pas rouler sereinement, ça pose problème. Construire des milliers de logements supplémentaires saturation au quotidien. Bailly-Romainvilliers qui est concerné, et le Val d'Europe en particulier, sont confrontés - la Chambre Régionale des comptes le disait - à une problématique structurelle du financement de son développement. La Chambre Régionale des comptes a attiré l'attention de l'État et des collectivités, sur la casse du modèle du développement économique du Val d'Europe. Donc il y a bien un enjeu, pour le département, de développement économique. Il y a bien un enjeu pour ce territoire qui est, je crois, stratégique pour l'ensemble de la Seine-et-Marne. Donc mine de rien, quand on échange les terrains, on facilite et on autorise sans aucune contrepartie aucune, contrepartie pour quiconque, la construction de milliers de logements supplémentaires. Ça fait autant d'habitants qui vont coûter cher. Ça génère des déséquilibres évidemment budgétaires. Ça génère des déséquilibres en termes de qualité de vie, avec notamment la problématique des transports. Ça génère des déséquilibres de tissu associatifs et de gestions d'équipements publics, qui sont à saturation sur ce territoire, puisqu'évidemment si les terrains restent à Coutevroult, l'État et Disney ne vont pas permettre la construction de ces milliers de logements. S'il passe à Bailly-Romainvilliers, sous la houlette du Val d'Europe, les logements seront lancés. Il n'y a aucune contrepartie de l'État et de l'établissement public d'aménagement, puisque c'est lui qui agit. Aucune contrepartie de l'entreprise d'Euro Disney, à l'autorisation de ces milliers de logements supplémentaires, qui ne sont pas prévus dans la convention actuelle. Donc j'attire votre attention sur ce point. Ça a l'air d'être un simple échange de terrains, c'est un enjeu absolument majeur d'équilibre de l'opération d'intérêt national et des collectivités concernées, qui n'est pas sans conséquences pour les finances du département, notamment en matière d'investissements routiers, en matière de besoins de collèges. Voilà, c'est tout sauf neutre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de ces précisions.

M. DE BELENET. Et je ne voterai pas pour cet échange.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, d'autres votes contres ? Très bien, merci.
(Arnaud DE BELENET vote contre)

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Le1/14, c'est la signature d'une convention pour le FEADER.
Yves.

M. Yves JAUNAUX. Oui, en ce qui concerne les projets bénéficiant de crédits départementaux, et en vue du paiement de la part FEADER par l'Agence des Services de Paiement, cette convention permettra la production par le département, d'une pièce justificatives obligatoires, état des versements.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, pas de problème ? Sur les finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour cette convention ?

N° 1/15

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Le contrat de territoire eau et climat de la nappe de Champigny. Yves.

M. JAUNAUX. La protection de cette nappe ont fait l'objet de trois contrats de nappe successives, de 1997 à 2018, portés par l'association AQUI Brie. Les acteurs concernés proposent de signer, de mettre en œuvre, un contrat de territoire eau et climat, à Champigny. Vous avez les signataires, l'association AQUI Brie, les maîtres d'ouvrage des plans d'actions, au-dessus de Parisiens, Veolia Eau, Cédille, FO de Paris, S2E77 et communes de Nangis, l'Agence de l'Eau Seine-et-Marne Normandie, les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne et l'État, par le biais de la préfecture de Seine-et-Marne. Et je suis heureux d'avoir pu organiser la signature du contrat pour la région Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ? Alors, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ce contrat de territoire. Très bien merci.

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/16, c'est le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Yves.

M. JAUNAUX. Alors comme toujours, des communes ont signé dont Boissise-la-Bertrand, Chenoise-Cucharmoy, Gurcy-le-Châtel, Montgé-en-Goële, Moret-Loing-et-Orvanne et Mormant. Donc il faut rajouter au plan départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème pour ce dossier ?

Très bien merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de placer aux numéros 2. D'abord, nous commençons par le budget primitif des ressources internes. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Bonjour à toutes et à tous. En 2019, les directions ressources ont contribué à l'effort d'optimisation et de rationalisation des dépenses, tout en portant de nouveaux projets qui permettent d'améliorer le service rendu aux Directions opérationnelles et aux usagers du service public. Le budget ressources internes s'élève donc à plus de 218 millions en CP de fonctionnement et respecte ainsi le cadre fixé par le pacte financier.

La masse salariale, poste le plus important, connaît une diminution de 0,4% alors que les mesures réglementaires, comme le RIFSEEP, s'appliquent pleinement. Par une gestion équilibrée des effectifs, le budget des ressources humaines permet toutefois en 2020 de financer des politiques d'accompagnement des agents, au travers de crédits de formation constants de BP à BP, mais aussi de financer des choix opérés par la collectivité de valorisation des agents, minimum garanti de régime indemnitaire pour les agents hors RIFSEPPE par exemple : revalorisation de primes, valorisation des missions spécifiques, etc.

Les dépenses d'investissement progressent quant à elles de 12,3%, afin de lancer les chantiers d'avenir. Ainsi les crédits consacrés aux systèmes d'informations connaissent une forte augmentation, notamment en vue de leur modernisation et sécurisation, mais aussi dans le but de soutenir des politiques publiques départementales structurantes.

À noter également, le maintien du budget consacré aux bâtiments départementaux, avec 7,9 millions d'euros, qui témoigne de la volonté de la collectivité de poursuivre les efforts engagés en matière de sécurité et de rénovation des lieux de travail des agents.

Pour les dépenses de fonctionnement, 218 millions d'euros, soit une baisse de 0,15% par rapport aux BP 2019. Il s'agit de conduire des politiques départementales, au titre des cotisations et subventions versées par le département. De développer le territoire, même montant qu'en 2019 avec 100 000 euros pour les affaires européennes, au titre de la cotisation Île-de-France Europe et de la sollicitation des prestataires pour le montage de dossiers. 70.000 euros pour les affaires internationales, au titre du partenariat avec la Chine et le Japon et l'enveloppe dédiée à l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires. Pour la direction et l'animation de l'action départementale, 518 000 euros, soit plus 14,7% par rapport au BP 2019. C'est 305 000 euros pour la documentation. Cette hausse s'explique par la relance du marché d'abonnements de presse, dont les dépenses sont évaluées à 190 000 euros par an. C'est également 213 000 euros pour les études et divers. Cette hausse est principalement due aux ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement de l'observatoire départemental.

Pour les moyens généraux ,1,92 million d'euros pour les bâtiments départementaux, principalement au titre de l'entretien et de grosses réparations, notamment pour l'hôtel de département et les bâtiments sociaux et foyer de l'enfance. 1,73 million d'euros pour l'étude de prévention du risque, dont 1,3 million pour les assurances et sinistres et 432 200 euros pour le conseil et affaires juridiques. 4,82 millions d'euros sont consacrés à la gestion du patrimoine immobilier, donc une hausse de 0,8% par rapport au BP 2019 en raison de la hausse des dépenses relatives à l'énergie et des crédits au titre des acquisitions cessions pour les services sociaux. Afin de financer la remise en état du site de l'ex-DDE de Brie-Comte-Robert, après le départ des Roms. 5,23 millions d'euros pour la logistique, soit une hausse de 3% par rapport au BP 2019, dû principalement à l'augmentation des CP liés aux contrats de prestation de services. 4,23 millions d'euros pour le système d'information, soit une hausse de 4,4% par rapport au BP 2019, en raison principalement des hausses des CP d'entretien et de maintenance des logiciels et des dépenses d'infrastructures pour les frais de télécommunication, compensés pour partie par la baisse des dépenses de prestations et fournitures.

Sur la partie ressources humaines, 199,4 million d'euros, soit une baisse de 0,4% par rapport au BP 2019. Avec 193 millions d'euros pour la gestion des RH, en raison principalement de la diminution des CP attribués à l'assurance accident du travail, grâce au taux de cotisation inférieur du nouveau marché compensé par la hausse des dépenses annexes de personnel. 1,33 million pour la GPEC, soit une baisse de 1,2% par rapport au BP 2019, en raison notamment de la diminution de l'enveloppe formation qui s'explique par une prise en charge plus importante d'actions par le CNFPT, dans le cadre de la cotisation employeur. Et enfin, 5,15 millions d'euros pour la santé, action sociale, relations sociales, soit une hausse de 9,4% par rapport au BP 2019. En raison de l'augmentation de plus de 12% de l'enveloppe complémentaire prévue dans le cadre de la prévoyance.

Pour les dépenses d'investissement, en moyens généraux on a 7,92 millions d'euros pour les bâtiments départementaux, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2019, due principalement aux travaux d'entretien et de réparation pour les services départementaux et la solidarité, ainsi que la construction de voiries compensée par la baisse des constructions dans le domaine des solidarités.

27 000 euros pour l'étude et prévention du risque, soit une baisse de 56,4% par rapport à 2019, en raison de la diminution de l'enveloppe des sinistres mobiliers dans les collèges. 8,5 millions d'euros pour la gestion du patrimoine immobilier, soit une hausse de 6,6% par rapport aux BP 2019. En raison principalement, de la hausse des CP en faveur des acquisitions et cessions pour les services départementaux compensée par la baisse des CP pour les acquisitions et cessions et domaines de solidarité. 1,59 million d'euros pour la logistique, soit une hausse de 22,8% par rapport au BP 2019, dû principalement à la hausse des crédits liés à l'acquisition de véhicules et au matériel et mobiliers.

Et enfin, 5 millions d'euros pour le système d'informations, soit une hausse de 44,8%, par rapport aux BP 2019, en raison principalement de la hausse des crédits liés aux études solutions logicielles, ainsi qu'aux infrastructures.

Pour les ressources humaines, il y a 127 200 euros... Je ne sais pas quels chiffres on m'a mis, là. Je pense qu'il y a une erreur. Si quelqu'un peut me corriger ou me fournir le bon chiffre, j'ai un doute, à priori une hausse de 17,6% pourcent par rapport au BP 2019, en raison du versement d'une subvention exceptionnelle au Cross 126 pour l'acquisition d'un logiciel...

127 200 euros me dit-on. Merci André et j'en ai terminé président si celui qui compte.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Céline ? Alors qui est contre ? Oui ?

Mme MARGATÉ. Oui merci. Non, simplement j'ai noté que sont fléchés des crédits pour l'acquisition d'un terrain pour la MDS de Coulommiers. J'ai noté cela avec un grand intérêt, puisque ça fait 10 ans que le projet de MDS à Mitry-Mory, sur un secteur important, un fort développement démographique, se trouve bloqué, au motif de cette question d'acquisition de terrains qu'il faudrait fournir à l'euro symbolique. Donc je vois, je constate que cette exigence n'est pas pour Coulommiers, tant mieux. Donc je pense qu'on pourra reprendre les discussions sur de nouvelles bases pour la MDS à Mitry-Mory, ce sera une bonne chose puisqu'il ne s'agit évidemment pas à la commune Mitry-Mory de supporter seule, une charge qui est celle qui concerne l'ensemble des communes du secteur.

Donc je le note et je suis très contente pour la MDS à Coulommiers et si ça peut déclencher un nouveau projet pour celle de Mitry-Mory, celle qui est implantée à Mitry-Mory, ce serait une très bonne chose.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, alors je crois que l'on n'est pas tout à fait dans la même situation. Christophe va nous apporter les informations nécessaires.

M. DENIOT. Oui alors d'une part, au niveau de la MDS Mitry-Mory, on a acquis un bâtiment connexe contigu la MDS existante pour pouvoir faire l'extension. En revanche, sur le bâtiment existant on a toujours un différend entre le Département et la commune sur la cession de ce bâtiment, qui était mise à disposition par la Commune, au Département à travers un BEA,

dans lequel la Commune devait faire l'ensemble des investissements et le Département s'y est substitué depuis des dizaines d'années et donc on est toujours sur ce différend au niveau de la cession.

M. LE PRÉSIDENT. Donc je pense qu'il y a un problème de responsabilité à tenir ses engagements, qui n'auraient pas été tenus et ce qui complique l'affaire. Alors qu'à Coulommiers, il n'y a pas de sujet.

Mme PICARD. Je suis bien placée aussi pour trouver que c'est enfin une bonne nouvelle pour Coulommiers, puisqu'en 2004, nous étions déjà prêts à travailler sur une nouvelle MDS. Donc il y avait déjà des acquisitions qui avaient été faites. Et puis, tout s'est arrêté. Donc heureusement aujourd'hui, on y retourne. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont ceux qui sont contre ce budget ? D'accord, parfait). 6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2/02, c'est la mise à jour du tableau des emplois, par Andrée.

Mme ZAIDI. Merci Président. Je vous demande de bien vouloir prendre en considération une proposition d'amendement et de bien vouloir lire : Direction de l'éducation, en lieu et place de Direction de l'autonomie.

Donc il s'agit effectivement de modifier 17 emplois permanents visant à permettre l'évolution des profils de poste, pour favoriser le bon fonctionnement des services. Créer quatre emplois à la Direction de l'autonomie, un emploi de médecin territorial, à temps complet et trois emplois d'assistants territoriaux sociaux-éducatifs, à temps complet. Ainsi que la création d'un emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, à la Direction de l'éducation. Et la création de 42 emplois non permanents, pour une durée de trois mois, concernant des accroissements temporaires d'activité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème mémoire ? Très bien.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/03, c'est la transposition du régime indemnitaire par rapport aux fonctions. Andrée ?

Mme ZAIDI. Donc c'est suite à la parution des décrets successifs concernant le RIFSEEP et qui concerne maintenant les biologistes vétérinaires et pharmaciens territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ? Très bien.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04 c'est la subvention pour le COS. Isoline ?

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, c'est exactement ça. Donc l'action sociale en faveur du personnel, attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales du Conseil Départemental, au titre de l'année 2020. Donc comme nous venons de l'aborder précédemment, lors de la présentation du budget, il vous est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 093 254 euros pour le fonctionnement du COS du CD, au titre de 2020 bien-sûr.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur la subvention COS ?

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors maintenant subvention aux unions syndicales des salariés de Seine-et-Marne. Andrée.

Mme ZAIDI. Merci. Lors du vote du budget primitif 2019, le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 875 euros aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Cette somme est répartie selon les critères de représentativité de ces syndicats et je vous invite à regarder le tableau qui est joint, pour la répartition entre chaque organisation syndicale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette subvention ? Très bien, merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer aux mémoires 3, et de voir avec Xavier le budget sur les mobilités routes.

M. VANDERBISE. Bonjour à toutes et à tous. Dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2020, l'ensemble des moyens financiers que le Département envisage de mobiliser pour répondre aux attentes des seine-et-marnais, en matière de mobilité sur le domaine routier départemental, relèvent de trois domaines d'intervention distincts. D'abord l'aménagement du réseau routier, les aménagements routiers, les liaisons douces et enfin l'entretien et l'exploitation du réseau routier. Pour les routes départementales, l'année 2020 sera marquée par l'amélioration du réseau existant, sa sécurisation par l'aménagement de plusieurs intersections et la poursuite des opérations liées à son développement. D'abord le Barreau RD 1605 à Melun, la liaison Meaux-Roissy et le barreau RN 3 RN 2.

Pour les trois domaines afférents aux routes, la synthèse financière du budget 2020 peut se traduire ainsi : en investissements les autorisations de programme de dépenses proposées s'élèvent à 79 680 000 euros, les crédits de paiement à 58 710 000 euros et les recettes attendues s'élèvent quant à elles, à un peu plus de 2,3 millions d'euros.

En fonctionnement, l'enveloppe de dépenses ressort à 10 340 000 euros et les recettes attendues à 900 000 euros.

Les dotations en investissements sont en augmentation par rapport au budget primitif des exercices précédents, traduisant ainsi la volonté clairement affirmée de continuer à parfaire la qualité du réseau routier départemental, malgré un contexte budgétaire difficile.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine, pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, qui est contre ? Très bien.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/02, le budget transport. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors dans un contexte où la demande de mobilité s'intensifie, 2020 sera une année charnière en Seine-et-Marne dans le domaine des transports, pour plusieurs raisons. D'abord à compter de juillet 2020, la délégation de compétence pour les transports scolaires, en faveur du département, sera renouvelée pour une durée de six ans. Le Département utilise sa connaissance du territoire pour mettre en œuvre une offre de transport scolaire performante, sur un territoire étendu et complexe. Le bilan de l'actuelle délégation est positif et a permis de répondre à une demande croissante des usagers sur les circuits spéciaux scolaires et sur le transport des élèves et des étudiants handicapés.

La délégation de service public du PAM, arrivant à échéance en février 2021, le retour de l'expérimentation de transport des usagers PAM, vers les établissements sociaux et médico-sociaux et les conseils d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, permettront de relancer une consultation pour cette offre de transport réservée au personnel handicapé.

Le Département sera également vigilant à l'ouverture à la concurrence des réseaux de Bassins, en grande couronne pour défendre ses intérêts dans une nouvelle donne de l'organisation des réseaux. Le Département continue à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et à faire des investissements dans des infrastructures de transport, le budget d'investissement passe ainsi de 13 200 000 euros en 2019, à 15 200 000 euros en 2020. L'engagement du Département permet le financement des travaux d'électrification du réseau Paris 3, qui s'exécutent dans les délais annoncés.

La participation du département aux études projets de la gare de Brive-Villiers-Champigny, a permis de finaliser le tour de table des études pro et de cette interconnexion essentielle entre les lignes P et E et la future ligne 15 du Grand-Paris-Express. Cet effort en investissement se traduit également par la poursuite des travaux du TZen2 sur le secteur 1, entre Lieusaint et Savigny-le-Temple, pour une livraison en septembre 2021. Dès l'achèvement des travaux, cette infrastructure en site propre sera utilisée par des bus des lignes existantes. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Pour les finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci qui est contre ? D'accord.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/03, c'est justement le renouvellement de la délégation de compétences en matière de transports scolaires. Xavier.

M. VANDERBISE. Exactement Président. La convention de délégation de compétences, comme je viens d'en parler en matière de transports scolaires, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Au regard de son bilan très positif par le département, il est proposé de renouveler cette convention avec Île-de-France Mobilités. Il est par ailleurs proposé d'approuver un avenant numéro 8 à l'actuelle convention de délégation de compétences, pour tenir compte des modifications adoptées au conseil d'Île-de-France Mobilités mobilité, du 17 avril dernier. Aux règlements régionaux relatifs aux circuits spéciaux scolaires, au transport des élèves et étudiants handicapés franciliens.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Conforme, donc ça nous permet quand même de garder la main sur le transport en Seine-et-Marne, autrement nous aurions été complètement dépossédés. Et je pense que pour la gestion de proximité pour les communes, pour les familles, ça aurait été un peu plus compliqué. Tout le monde est d'accord pour cette délégation ?

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04, la Commission d'indemnisation dans le cadre des travaux du TZen2. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors le Département s'est engagé à mettre en œuvre une procédure de règlement amiable des litiges liés aux travaux du TZen2, sur l'activité économique des professionnels riverains. Ce mode alternatif de règlement des conflits implique la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable, appelée CIA. Chargée d'examiner les demandes d'indemnisation et d'évaluer le montant de l'indemnité allouée, le cas échéant, à un commerçant ou un artisan impactés. Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette commission et de pouvoir correspondre correctement répondre aux attentes des différentes parties prenantes. Une première réunion de la CIA s'est tenue le 13 novembre dernier, pour déterminer les principes de la procédure. Il revient donc au département aujourd'hui, d'approuver le règlement ainsi élaboré.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, pas de problème sur cette commission ?

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, donc c'est l'avant-projet, enfin le financement pour le transport en site propre sur Val d'Europe. Jérôme.

M. TISSERAND. Merci Président. Une première convention de financement signée en octobre 2013, par la Région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne et le STIF, a porté les études d'opportunité du projet de liaison en transports en commun, en site propre entre Esbly, Chessy et le Val d'Europe. À l'issue de ces études Île-de-France Mobilités est maître d'ouvrage des études et à élaborer le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, approuvé en 2015 par le Conseil d'administration du STIF.

Une seconde convention de financement, portant sur les études de schémas de principe, est en cours de finalisation avec une enquête publique qui pourrait avoir lieu en 2020. Afin de pouvoir initier les études d'avant-projet dans la continuité des études en cours dès 2020, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de financement. Conformément à la clé de répartition CPER 2015-2020, le financement serait partagé entre la Région, à hauteur d'1 470 000 euros, l'État, 630 000 euros, le département 6 000 euros et Val d'Europe agglomération, à hauteur de 300 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord là-dessus ? Très bien, merci.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 3/06, c'est le contournement nord de Courtry. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors vous comprendrez que je suis très heureux de présenter aujourd'hui ce rapport. Eu l'égard aux nuisances déjà constatées et susceptibles d'être générées en travers de Courtry, du fait d'un développement économique important, envisagé à court terme sur le territoire communal et aux alentours. Le département a donc souhaité aménager le contournement Nord de Courtry. Des procédures réglementaires sont donc nécessaires, préalablement, à sa réalisation et donc nous vous demandons d'approuver ce dossier dont l'estimation financière de l'opération, étudiée sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage départementale, s'élève à 8,2 millions d'euros TTC, en valeur 2019. Et je vous rappelle qu'il y avait déjà des crédits d'étude qui avait été estimé à 500 000 TTC et qui sont proposés au titre de l'opération sur la RD 86, dans le budget 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour ce contournement ?
Parfait.

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/07, c'est le réaménagement des RD 199 et 370. Xavier ?

M. VANDERBISE. Alors dans le cadre de la procédure de réalisation de la zone d'aménagement concerté les hauts de Nesle, à Champs-sur-Marne, EpaMarne souhaite réaliser et réaménager les routes départementales 199 et 370 des emprises du domaine public routier départemental, nécessaires à la réalisation du projet seront désaffectées et déclassées, en vue de leur cession à EpaMarne. L'objet du présent rapport et de proposer la prise en considération du projet de réaménagement des RD 199 et 370 et d'approuver le principe du déclassement des parties des emprises routières et leur session à EpaMarne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/08, c'est l'aménagement d'un giratoire, au carrefour de La Glandée. Ugo.

M. PEZZETA. Oui Président, il s'agit de réaménager en giratoire le carrefour de La Glandée, à l'intersection des routes départementales 64, 132 et 142, sur les communes de Fontainebleau, Dammarie-les-Lys et Villiers-en-Bière. Évidemment que l'objectif est de sécuriser les échanges au niveau de ce carrefour, d'offrir la continuité des liaisons piétonnes et cyclistes et de valoriser le site en constituant un point d'entrée majeur en forêt de Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors les rapports 4, mais d'abord, le budget primitif de l'insertion. Bernard.

M. COZIC. Merci Président. Concernant le dispositif RSA, cette compétence propre du département est remaniée depuis fin 2015, dans le cadre de la politique du juste droit, désormais exhaustive et sécurisée. Le dispositif d'accompagnement socio-professionnel, par les associations d'accompagnement vers l'emploi, dispose de conditions d'exercice conformes à l'objectif d'accompagnement renforcé, qui lui est assigné. La contractualisation des démarches d'insertion, avec les bénéficiaires, est une réalité lisible tant à travers l'action des référents uniques, que dans l'offre d'action impulsée par le Département. La vérification du respect des engagements des bénéficiaires et des démarches engagées, a été visé et généralisé. Le département à travers ses actions Job 77, l'expérimentation de la méthode IOD, l'intervention sur l'offre et la demande, ainsi que la poursuite d'une action soutenue en direction du secteur : insertion par l'activité économique, contribue à développer les possibilités d'accès à l'emploi pour plusieurs centaines de bénéficiaires du RSA.

Une action structurée de lutte contre la fraude est menée par le département aux côtés de la CAF. Ce budget d'insertion 2020 représente, pour la Seine-et-Marne, sur la section de fonctionnement, un total de crédits de paiement de 191 354 000 euros en dépenses et 6 433 000 euros en recettes, ventilées entre deux domaines d'intervention : le dispositif RSA et le domaine d'insertion sociale et médico-social.

M. LE PRÉSIDENT. Alors Cathy, pour les finances ?

Mme BISSONIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme. Quels sont ceux qui sont contre ? Voilà, ils se font la bise tout et ils ne me répondent pas. Bien. OK.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Aller, le 4/02 c'est le budget primitif pour l'habitat et c'est à Denis.

M. JULLEMIER. Oui le Département porte différentes actions, dans le cadre de ses compétences obligatoires que sont le Fonds de solidarité logement, le FSL et le copilote avec l'État, du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le P.D.A.L.H.P.D. Mais aussi à travers une politique volontaire agissant sur le développement de l'offre de logement et sur l'accompagnement individuel des populations les plus fragiles. Cette politique publique engage un montant total de 4 235 917 euros, dont 255 676 euros en investissement et 3 980 241 euros en fonctionnement, dans deux domaines d'intervention : le développement et l'amélioration de l'offre logement, d'une part et l'insertion par le logement d'autre part.

Les crédits de 2020, inscrits en matière de développement et d'amélioration de l'offre de logements, sont destinés à soutenir les travaux d'amélioration de l'habitat. Ces financements entrent dans le cadre du maintien à domicile et d'autonomie des personnes retraitées de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Nous passons d'ailleurs, un certain nombre de fois, ici, des délibérations dans ce sens. Des aides sont également attribuées aux communes et associations qui souhaitent créer ou réhabiliter du logement social. Concernant le domaine relatif à l'insertion par le logement, la dotation destinée au Fonds de solidarité logement, le FSL représente 2 800 000 euros. Au-delà du FSL, les crédits de 2020 permettront au Département de poursuivre sa politique de soutien à des associations qui mènent des actions d'insertion par le logement, notamment dans le cadre de sa politique en faveur du logement des jeunes, mais aussi des gens du voyage, puisqu'à ce titre le Département copilote, vous le savez, avec l'État, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, il participe au financement du GIP gens du voyage, qui apportent un appui technique et juridique auprès des élus confrontés à des situations d'installation illicite et ou à des problématiques de cabanisation, ainsi qu'auprès des acteurs sociaux en charge de l'accompagnement social de ces publics.

Voilà Monsieur le Président, résumé le budget primitif habitat 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, qui est contre ? Parfait.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/03, l'autonomie. Bernard.

M. COZIC. Oui, le succès des opérations menées lors du mois des aidants, tend à prouver que l'autonomie est un sujet qui concerne toutes les familles de Seine-et-Marne. Le vieillissement, comme le handicap sont au cœur du quotidien de nos 200 000 seniors et presque 100 000 personnes en situation de handicap.

Tous nos enjeux sont résumés dans ces quelques chiffres, comme l'affirme avec raison le schéma des solidarités 2019-2024. Des réponses toujours plus individualisées, en lien avec nos partenaires, mobiliseront 250 941 000 euros en 2020, pour proposer une approche inclusive de notre politique. C'est le sens que nous donnerons, dans les années à venir, à la politique de l'autonomie.

M. LE PRÉSIDENT. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre toujours ? Très bien.

6 votes contre (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le budget prévention médicosocial, Sarah.

Mme LACROIX. Merci Président. La Seine-et-Marne est un territoire, comme vous le savez, à fort dynamisme démographique. Le soutien aux parents d'aujourd'hui et de demain, notamment à travers les actions portées par la Protection maternelle et infantile est donc un enjeu majeur. C'est pourquoi le budget de la prévention médicosociale prévoit pour 2020, une enveloppe globale de crédits de fonctionnement de 8 257 400 euros. Les crédits consacrés aux actions de prévention infantile et périnatale s'élèvent, hors masse salariale générale en 2020, à 1 636 000 euros. Les crédits consacrés à la planification et à l'éducation familiale représentent, quant à eux, 375 000 euros et ceux destinés à la formation des asthmatiques s'élèvent à 350 000 euros.

Le département poursuivra son financement aux structures mettant en œuvre l'accompagnement à la parentalité, comme les lieux d'accueil parents-enfants et autres partenaires associatifs pour un montant global de 233 600 euros en 2020.

Le Département maintient sa politique volontariste de soutien aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, en réunissant une enveloppe budgétaire de 5 648 500 euros Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Donc toujours négatif ?

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le budget de protection de l'enfance. Bernard ?

M. COZIC. Oui, l'objectif de la politique de la protection de l'enfance est d'agir pour prévenir et intervenir contre toutes les menaces qui pèsent sur les mineurs. En effet, la protection de l'enfance est une compétence obligatoire du département, à ce titre, le choix du département, depuis plusieurs années, de diversifier ses modalités d'accompagnement des enfants : l'accompagnement des places en milieu ouvert, la création d'un nouveau mode d'accueil, l'accueil modulable est confirmé par les orientations législatives. Cette volonté est soulignée dans le schéma des solidarités 2019-2024.

L'enveloppe des crédits de fonctionnement proposés pour le budget 2020 et d'un montant de 171,6 millions d'euros. Elle se répartit en deux domaines, le premier est la prévention et protection des hébergements ASE, pour un montant de 149,9 millions d'euros. Ces crédits financent le placement des enfants en établissement ou en accueil familial, en exécution d'une mesure judiciaire ou administrative. Le deuxième domaine, c'est la protection et prévention des enfants à domicile. D'un montant de 21,7 millions d'euros. Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs axés sur le maintien de l'enfant dans sa famille, tels que la prévention spécialisée, les mesures d'aide éducative en milieu ouvert ou les aides financières aux familles. Les différentes modalités de mise en œuvre et ces mesures sont développées sur les territoires, en réponse aux nouvelles problématiques des jeunes.

L'ensemble des établissements et des services habilités à l'ASE, emploie plus de 2 000 professionnels.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont ceux qui sont contre ? Très bien.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4/06, c'est une convention avec Pôle-emploi. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Oui, merci Président. Lors de la séance du 18 décembre 2015, le département a approuvé la convention le liant à Pôle-emploi, portant sur le dispositif de l'accompagnement global pour les années 2015-2018. Ce partenariat a été prolongé par avenant pour l'année 2019. Cette convention acte la volonté de mettre en œuvre des méthodes de coordination et d'action entre les deux parties afin de favoriser une meilleure articulation des champs de l'emploi et du social, garante de la réussite de l'insertion professionnelle durable des seine-et-marnais.

Ce travail, renforcé de coordination, s'inscrit dans la dynamique départementale d'insertion par l'emploi des Seine-et-Marnais, tel que porté dans le cadre du Livre blanc « Seine-et-Marne 2030.L'Île de France des possibles » et du programme départemental d'insertion, adopté en Assemblée Départementale le 6 avril 2018.

Ce dispositif a aussi été intégré dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021, validé lors de la séance du 14 juin 2019. Il est également proposé de reconduire ce dispositif de coordination pour 2020, qui rejoint les orientations du schéma des solidarités 2019-2024, adopté le 14 juin 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure, tout le monde d'accord ? Très bien.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/07, c'est la prorogation d'un an, du septième plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Denis.

M. JULLEMIER. Oui Président. Le plan départemental d'action pour le logement et d'hébergement des personnes défavorisées, P.D.A.L.H.P.D, répond aux besoins des personnes sans abri et mal logées, en matière d'hébergement, d'accès et de maintien dans un logement autonome et décent. Il est co-piloté par l'État et le Département.

Le septième P.D.A.L.H.P.D arrive à son terme d'ici la fin de l'année 2019. Il est proposé de proroger d'un an, le plan actuel afin de finaliser les actions du septième plan et d'élaborer le 8ème plan. Ce dernier devra répondre aux nouveaux enjeux du territoire et des besoins croissants des Seine-et-Marnais.

Sa portée repose également sur la définition d'un nouveau mode d'animation et de gouvernance.

L'élaboration du 8ème plan se déroulera en deux temps : il y aura une phase d'évolution et une phase d'élaboration et de rédaction de ce 8ème plan.

Le Département prend une part active dans la gouvernance de ce plan, en contrepartie du financement intégral par l'État, de l'étude préalable à l'élaboration du plan. Le Département mobilisera, à la même hauteur que l'État, ses ressources humaines pour prendre en charge l'organisation des instances de pilotage, comités techniques et comités de pilotage, ainsi que leur préparation. Nous étions, d'ailleurs hier même, en comité de pilotage avec l'État sur ce P.D.A.L.H.P.D.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord pour le proroger ? Très bien.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/08, ce sont des évolutions des dépenses des établissements. Yves.

M. JAUNAUX. Alors les taux d'évolution pour l'année 2020, sont soumis au vote de l'Assemblée pour constituer le cadre de référence pour les budgets et tarification des établissements et services sociaux, médico-sociaux. Vous avez la liste dans le rapport des évolutions et on précise que les montants prévisionnels, calculés au titre de l'objectif annuel d'évolution et des dépenses, sont différents des dépenses d'aide sociale qui influent directement sur le budget départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme du Comité des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA Oui, merci Monsieur le Président. Ce rapport nous inquiète un peu, dans la mesure où les GVT supérieurs au taux d'évolution de dépenses, entre 0,25 et 0,50 par secteur des personnes âgées ou en situation de handicap, nous inquiètent assez. Ça sous-entend quand même des suppressions de postes assez évitables et des moyens en baisse pour les personnels. Donc nous sommes assez inquiets. On votera contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, là-dessus il n'y a pas de crainte à avoir, ce sont des ajustements par rapport aux demandes réelles des établissements. Très bien, alors tout le monde vote contre ? Très bien, merci.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/09, ce sont les conclusions de contrats avec deux associations. Yves.

M. JAUNAUX. Le présent rapport, présente à l'Assemblée délibérante un modèle de SOC et d'avenant des deux CPOM sur le secteur handicap adultes, qui sont conclus pour un maximum de cinq ans et signés dans le cadre de cette procédure : Le CPOM de l'association La Croix-Rouge française et le CPM de la Fondation Hélène Poidatz.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème sur ces contrats ?

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, c'est la conventions avec le Fonds départemental de compensation du handicap. Et c'est à Bernard.

M. COZIC Oui, le Fonds départemental de compensation du handicap, est chargé d'accorder des aides financières individuelles et permettent aux personnes de faire face aux frais de compensation, liés à leur situation de handicap. En 2018, 152 usagers avaient sollicité ce fonds. Les aides techniques, pour des aides techniques, les aménagements de logement représentent deux tiers des aides décidées, soit 350 744 euros ont ainsi été attribués dans la continuité des précédentes conventions. La nouvelle convention qui vous est soumis reprend sans modifications, les grands principes du fonds : financement mutualisé, confié à la gestion de la MDPH, rôle clef du comité de gestion. Seule sa durée est modifiée, elle sera désormais de quatre ans. Nonobstant sa date de signature, elle prend effet rétroactivement depuis le 3 juillet 2019, conformément aux souhaits des contributeurs et de la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées qui a ratifié cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur cette convention ?

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/11, c'est un avenant avec les Pôles Autonomie Territoriaux.

Mme POTTIEZ HUSSON. Le Département s'est engagé en partenariat avec l'Agence Régionale de santé, dans une restructuration et une coordination des services d'accueil, d'information et d'accompagnement territorialisés, au plus près des personnes en situation de handicap et des personnes de plus de 60 ans. Cette politique s'est concrétisée par la création de six pôles d'autonomie territoriaux, votés lors de l'Assemblée Départementale du 20 octobre 2017, avec une ouverture au 1er novembre. Ces pôles sont actuellement gérés par des associations. Désormais, leur convention initiale est proche de son terme de deux ans.

Il apparaît que ces nouvelles structures et l'animation territoriale qui les accompagnent, apportent certaines réponses concrètes aux besoins des personnes, notamment les personnes en situation de handicap, qui jusque-là étaient inconnues ou éloignées des différents services. Les demandes des personnes en situation de handicap et, ou de leurs proches aidants, augmentent régulièrement et seules les PAT actuels, ne pourront pas répondre. En conséquence, il est proposé pour 2020, d'engager une réflexion pour donner encore plus de réponse de proximité. Un projet global sera présenté en début d'année, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées.

La première action visible pour les usagers est d'ores et déjà la reprise du taux de décroché de la MDPH par l'appui de la plateforme téléphonique départementale. Pour permettre aux six PAT de poursuivre leur action et de les associer à la réflexion annoncée sur la politique de proximité, accrue en matière de personnes présentant une perte d'autonomie. Il vous est proposé un avenant à l'actuelle convention des associations porteuses des PAT pour une durée d'un an, durée nécessaire à la finalisation de la réflexion annoncée. Le financement du dispositif pour l'autonomie territoriale prévu pour 2020, s'élève à un total de 1 462 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord pour cette convention ?

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/12 ce sont les conventions avec des établissements. Bernard.

M. COZIC. Oui. Donc concernant l'accueil d'urgence, le dispositif sur le département de Seine-et-Marne est composé de 174 places, réparties entre le foyer d'enfance de Meaux et Alizé, établissements publics départementaux d'autonomie, le foyer d'accueil et d'orientation géré par l'ADSEA 77 et 12 places en accueil familial, relevant de la direction de la protection de l'enfance et des familles.

Cette action répond aux obligations légales visant à sécuriser le parcours de l'enfant, en protection de l'enfance et inscrit dans les orientations du schéma des solidarités 2019-2024 et plus particulièrement de l'axe 3 : prévenir, accompagner et protéger. À l'occasion de la célébration du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la signature d'une convention de partenariat avec nos différents accueils, marque l'engagement volontariste du département, dans la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur ces conventions ?

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, nous avons une signature d'un protocole avec la commune et le CCAS de Saint-Fargeau-Ponthierry. Bernard.

M. COZIC. Oui le schéma des solidarités 2019-2024, adopté le 14 juin 2019, a été réalisé sur la base d'une collaboration et concertation élargie avec l'ensemble des acteurs des politiques des solidarités.

La mise en œuvre des politiques de solidarité est, en effet, rendue plus efficace quand les coopérations locales permettent de mieux répondre aux attentes des citoyens, en rendant efficace la proximité nécessaire, en garantissant l'équilibre territorial et en assurant l'égal accès des Seine-et-Marnais, aux services.

Pour formaliser ces coopérations et assurer ainsi un cadre contractuel de ces coopérations, des protocoles sont établis. Ceux-ci représentent des orientations politiques et le rôle respectif de chaque institution, dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, il formalise le travail quotidien entre elles.

Ces protocoles sont signés sans engagement financier. En effet, l'engagement financier du département se traduit dans la mise en œuvre de ces politiques et compétences de droit commun. Il s'agit par la présente délibération, d'autoriser le président du Conseil départemental à signer le protocole avec la commune et le Centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, tout le monde est d'accord pour cette convention ? très bien.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons aux mémoires N°5 avec le 5/01, c'est la politique départementale en faveur de l'éducation. Et c'est Véronique.

Mme LUCZAK. Je voudrais intervenir avant. Je voudrais juste remercier Véronique qui est toujours à mes côtés et donc, tout au long de l'année, je pense qu'elle est aussi aux côtés d'Olivier, mais merci Véronique d'être toujours présente.

Mme VEAU. Merci Daisy, l'année se termine bien. Je me suis fait gronder à droite et après j'ai des compliments, merci.

Alors nous repartons donc sur notre budget avec 117,2 millions de crédits de paiement, fonctionnement et investissement confondus, le département traduit concrètement la priorité qu'il accorde à la réussite scolaire des jeunes Seine-et-Marnais. C'est important pour nous, les jeunes Seine-et-Marnais, très importants. Donc ce montant total comprend près de 79,2 millions de crédits de paiement en investissement, dont 71,9 millions d'euros pour les bâtiments des collèges et 7,3 millions d'euros pour la vie des collèges.

En fonctionnement, les crédits proposés s'élèvent à près de 38 millions d'euros, avec des crédits destinés à la vie des collèges pour 27,6 million d'euros, 7,8 millions d'euros pour les bâtiments des collèges et 2,5 millions d'euros pour l'action éducative et l'appui à la scolarité et 52,6 mille euros pour l'enseignement supérieur et recherches.

Voilà, donc c'était très important pour nous, les jeunes Seine-et-Marnais, d'ailleurs il y a eu l'hackathon, il y a deux week-end et il y a eu une bonne réflexion et nous allons maintenant essayer de mettre en œuvre, tout ce qui est sorti de cette réflexion, puisqu'il y a eu des collégiens, il y avait des parents d'élèves, il y avait des principaux, il y avait des personnes de l'Éducation nationale, il y avait des gens autour de la table qui réfléchissaient sur le collège de demain. Et vraiment ça a été un week-end passionnant et qui permet maintenant de pouvoir terminer ce mandat avec plein de bonnes idées et vous allez voir, l'année prochaine, nous allons vous impressionner.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Alors Daisy pour les finances. Ah pardon, on va déjà passer pour les finances et on reviendra.

Mme LUCZAK. Avis conforme, évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Alors Smaïl, a-t-il été impressionné par Véronique ?

M. DJEBARA. Non, j'ai juste quelques petites remarques. J'entends l'engouement de Véronique et j'attends de voir le fruit de ses conclusions. Je précise tout de même, que la jeunesse ne se résume pas aux collégiens, même si c'est dans notre cœur de compétence et quand je l'évoquais dans mon propos général sur le budget, je parlais de la jeunesse au sens large. Et donc ça va jusqu'au... je dirais plutôt jusqu'aux alentours de la vingt-cinquième année.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors quels sont ceux qui sont contre le budget de l'éducation. D'accord.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/02, justement la politique jeunesse, sports et loisirs. Véronique.

Mme VEAU. Donc les inscriptions de crédits proposées pour 2020, dans le cadre de la politique jeunesse, sports et loisirs, sont organisées autour de deux domaines : activités sportives et jeunesse et loisirs. Les propositions confirment la volonté du département d'être au plus près des territoires et de leurs acteurs, pour les accompagner dans leur politique en faveur du sport et de la jeunesse, avec une vision globale d'aménagement et d'animations. Il s'agit de construire des dispositifs en lien avec la diversité des réalités et problématiques territoriales. Tout en accompagnant les communes et leurs groupements, dans la promotion des pratiques sportives et associatives.

Au titre des activités sportives, les crédits inscrits dans le cadre du budget primitif 2012, s'élèvent à 3 614 350 euros, en fonctionnement. En investissement, les crédits proposés sont de 1 500 000 euros en autorisations de programmes et de 1 741 431 euros, en crédits de paiement. Ces crédits permettront de maintenir le soutien départemental, à l'ensemble des acteurs du monde sportif : associations, comités, sport scolaire, sport de haut niveau, mais aussi de favoriser le développement des sports de nature, tout en assurant le lien avec les collectivités. L'AP spécifique créée en 2019, dans le cadre de l'accompagnement des projets liés à l'accueil des J.O à Paris en 2024, est renouvelée au regard de nombreux projets déposés.

Pour le domaine jeunesse et loisirs, les propositions s'élèvent à 641 000 euros en fonctionnement. Ces crédits permettront de poursuivre l'engagement du département en faveur des loisirs et de l'autonomie de la jeunesse.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc toujours contre.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/03, donc c'est le projet de construction d'un cinquième collège à Chelles. Véronique.

Mme VEAU. Et ce projet de construction nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic d'archéologie préventive. Pour ça, il y a l'Institut national de recherches archéologiques préventives, qui a été désigné opérateur pour réaliser cette étude. Le projet de convention entre le département et l'Inrap, en définit les modalités. Et vous l'avez joint à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Oui avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Brice ?

M. RABASTÉ. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Avec Céline effectivement, on se réjouit de cette délibération et je voulais remercier les services pour leur efficacité, en lien bien sûr avec Daisy et Véronique, parce que ces études sont nécessaires et cette convention, c'est bien qu'elle passe maintenant, ça permettra d'être dans les meilleurs délais pour le collège de Chelles. Et on a tous conscience, notamment ici au département, qu'il est nécessaire d'être livré en 2022. Donc merci pour votre promptitude et votre efficacité dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, donc tout le monde d'accord pour construire ce collège à Chelles et surtout pour la convention avec l'Inrap ?
Alors pour le 5/04, je vous avais informés que nous l'avions retiré.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. C'est la modification de sectorisation. Véronique.

Mme VEAU. Alors donc le collège l'Europe, à Dammartin-en-Goële, sera en sureffectif à la rentrée 2020. Selon les prévisions, celui-ci atteindra un déficit de 141 places à la rentrée 2023. Dans le même temps, le collège Georges Brassens, à Saint-Mard, dispose de places vacantes :167 à la rentrée 2020 et 84 à la rentrée 2021. La commune de Longperrier est actuellement sectorisée au collège l'Europe à Dammartin-en-Goële. Il est donc proposé de sectoriser la commune de Longperrier, au collège Georges Brassens, à Saint-Mard.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problèmes sur cette sectorisation ? ah pardon, Bernard.

M. CORNEILLE. Oui merci. Non, aucun problème sur la sectorisation, mais le fait qu'il faille une sectorisation pour ce collège-là, montre combien les effectifs progressent dans tous les collèges du secteur. Et c'est lié, bien-sûr, à une urbanisation de plus en plus importante, du nord-ouest du Marnais. Et j'en profite, mais j'aurai l'occasion de le refaire, pour saluer la réactivité de Daisy, qui est là, avec laquelle nous avons discuté et on a pu organiser une réunion avec le maire de Moussy-le-Neuf. Puisqu'il me semble qu'une des solutions à mettre en œuvre dans ce territoire-là, c'est de prévoir assez tôt un nouveau collège, qui au vu des effectifs dans tous les autres, est indispensable. Cela, on l'a envisagé, on en a longtemps parlé et je me souviens qu'avec Marie-Richard, à l'époque, dans la précédente majorité, c'était avait même été inscrit en PPI. Enfin, en tout cas on en avait parlé de ce lieu-là. J'entends bien de Moussy-le-Neuf. Donc on a rencontré avec Daisy, le maire Monsieur RIGAULT de Moussy-le-Neuf, il y a un terrain qui est disponible et tout se prête bien à l'accueil de nouveaux collèges. Donc a parlé de prêts, je ne sais plus comment vous l'appellez : de préfiguration. De préfiguration assez rapide, dans les deux ans, de façon à pouvoir construire un collège définitif dans quelques années.

En tout cas, ce que nous venons de voter, donc ce que nous allons voter, montre bien combien la situation, du point de vue démographique collégienne est tendue dans le secteur. Donc je crois que ça va aller dans le bon sens. Merci Daisy pour avoir été aussi réactive

M. LE PRÉSIDENT. Merci, alors je ne sais plus si nous avons voté. Tout le monde est d'accord ?

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/06, c'est un nouveau dispositif que l'on vous propose, parce qu'on s'est aperçu qu'on avait... on accompagnait les équipements sportifs en collège, mais qu'à l'intérieur, il y avait aussi des équipements qui étaient utilisés par nos collégiens. Souvent ces équipements étaient financés par les communes ou les intercommunalités. Donc il a fallu trouver un système qui permette de rembourser, je dirais, l'usure des équipements réalisés par nos collégiens. Donc c'est ce que l'on vous propose dans son rapport 5/06, avec Martine.

Mme DUVERNOIS. Merci Président. Suite au développement des politiques contractuelles départementales, et afin d'accompagner les collectivités ou associations propriétaires d'équipements sportifs, utilisés dans le cadre de EPS au collège, il vous est proposé de faire évoluer le dispositif, pour permettre la prise en compte du renouvellement de certains équipements liés à l'EPS, au collège, par exemple : les tapis, les panneaux de basket, hors matériels fongible. En contrepartie de ces subventions, les équipements seront mis à disposition gracieusement du département. À ce titre donc, il vous est proposé également d'attribuer à la commune de Vaires-sur-Marne, à titre dérogatoire, dans l'attente de la mise en place effective du nouveau dispositif, une subvention d'un montant de 20 471 euros, correspondant à 50% du coût des travaux. En effet, la commune a sollicité à plusieurs reprises l'accompagnement départemental, pour le remplacement du praticable de sa salle de gymnastique, qui a du fermer en cours de l'année scolaire, dernière, pour cause de dangerosité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde d'accord pour ce nouveau dispositif ? Oui, Bernard ?

M. CORNEILLE. Oui excusez-moi, c'est encore moi. Je serai moins gentil, bien moins puisque nous avons étudié ce sujet en commission. Et comment peut-on, dans la même délibération, mettre en place un dispositif auquel j'adhère parfaitement et dans la même délibération, anticiper le vote que nous allons faire pour attribuer 20 000 euros à une commune. Comment se fait-il que la commune ait eu satisfaction, alors qu'aucune autre commune n'a été concertée sur la mise en place de ce dispositif. J'ai dit en commission, dès le vote, vous allez recevoir une demande de ma part et j'espère qu'elle sera validée. Et vous avez plus de 100 collèges, 125 collèges ou davantage, qui vont sans doute faire la même chose. Je ne comprends pas. Alors c'est un manque de transparence évident, par rapport aux collectivités. Absolument, on ne peut pas dans la même délibération mettre en place un dispositif et l'appliquer. C'est intolérable ! On n'a pas fait ça pour les CID, on a fait ça pour rien. Chaque fois qu'on a mis en place un dispositif, on l'a mis en place, ensuite on a demandé aux collectivités si elles voulaient, si elles faisaient une demande et on y accédait ou on n'y accédait pas, mais c'était logique. Il y a un manque de transparence évident. On a l'air de se fiche pas mal de l'opposition et des communes qui sont concernées par ce sujet. Je ne comprends pas comment ça peut être fait ! Vraiment je ne comprends pas.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a le système en lui-même, mais pourquoi est-ce qu'on nous avons élaboré ce système ? parce que justement la question nous a été posée par la commune de Vaires-sur-Marne. Autrement, on n'aurait certainement pas...oui.

Non, mais c'est pour ça qu'on a imaginé, après on a consulté un certain nombre de communes justement, et on s'est aperçu que c'était vraiment un point qui, comme on dit couramment, il y avait un trou dans la raquette. C'est ce que j'ai expliqué au début. Voilà, donc nos collégiens utilisent des équipements, alors je ne parle pas du bâtiment, mais ils utilisent des équipements qui appartiennent soit aux Communes, soit aux associations et donc ils provoquent une certaine usure, etc.

Donc le problème, il est arrivé à Vaires-sur-Marne et donc on a étudié cette affaire-là.

Oui mais on n'avait pas été saisis, donc on a été saisi... non mais attendez, c'est pour ça que l'on a mis en place ce dispositif, qui n'est pas que pour répondre à Vaires-sur-Marne, mais qui peut répondre à tout le monde. C'est bien ce que l'on a dit, puisqu'on a inscrit je crois 500 000 euros pour répondre aux demandes. Voilà, donc on va pouvoir on va pouvoir répondre aux demandes. Là, on était aussi devant un cas particulier puisque la salle est fermée depuis un certain temps et ça pénalise aussi nos collégiens. Autrement, il aurait fallu attendre la prochaine séance, qui est au mois de février, pour octroyer... et donc l'année scolaire, pour la pratique de la gymnastique à Vaires-sur-Marne, les collégiens en aurait pâti. C'est pour ça qu'on a fait la chose et donc bien évidemment, toutes les demandes vont pouvoir étudier, c'est dans un aspect purement pratique et de faciliter la pratique du sport, dans ce gymnase où on ne peut plus le faire. C'est tout, il n'y a pas de passe-droit, il n'y a pas de problème de transparence et tout le monde pourra demander de pouvoir bénéficier de ce nouveau système. Ça représente 20 000 euros sur les 500 000 euros. Donc il à 480 000 euros qui pourront être utilisés par l'ensemble des autres collectivités. Oui ?

M. DJEBARA. Oui, mais sur le dispositif en lui-même, on y est favorable. Ça va plutôt dans le bon sens. Mais il y a un problème sur la forme, derrière, mais qui revient sur le fond puisque qu'on va délibérer sur un mise en place d'un nouveau dispositif d'accord, on est d'accords, qui immédiatement est déjà trusté par une commune.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il n'est pas *trusté*.

M. DJEBARA. Si, la délibération allait en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'est pas *trusté*, il y a 20 000 euros sur 500 000 euros.

M. DJEBARA. Mais admettez qu'il y a un problème dans l'ordre des choses, quand même. Ça me paraît logique. D'autres communes vont s'engouffrer dedans et je le souhaite...

M. LE PRÉSIDENT. C'est fait pour cela.

M. DJEBARA. C'est fait pour cela, vous le dites vous-même, mais on ne peut pas... on va trop vite. Enfin, il y a un sujet sur la forme, mais sur le fond, qui pose question.

M. LE PRÉSIDENT. On aurait pu aussi donner une subvention exceptionnelle à la commune de Vaires-sur-Marne. On a préféré être équitables, en fonction de toutes les communes, et de faire un dispositif général, qui à mon avis est un bon dispositif, dont la commune Vaires-sur-Marne va pouvoir en bénéficier immédiatement, puisqu'on était sur un cas spécifique. Voilà, c'est tout, il n'y a pas de problème. Et quant à *truster*, cette première subvention de 20 000 euros sur 500 000 euros, donc on ne peut pas dire que ça *truste*.

Voilà, alors pour une fois qu'on va... D'habitude vous dites toujours qu'on est trop lents, pour une fois qu'on va trop vite, ça ne va pas non plus.

Très bien. Quels sont ceux qui sont contre ? Alors tout le monde est d'accord ? Parfait. Pardon, quels sont ceux qui sont contre ? Mais il faut bien que l'on vote. Alors quels sont ceux qui sont contre ? les abstentions ? Très bien, merci. Et Isabelle ne prend pas part au vote.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/07, c'est pour l'aide à l'investissement pour les collèges privés. Véronique. Attendez un petit peu de calme, laissons Bernard préparer ses arguments.

Mme VEAU. Le Conseil Départemental soutient l'effort d'équipement des collèges privés, sous contrat d'association avec l'État, pour de nouvelles opérations d'investissement. Ces subventions sont destinées à améliorer l'accueil et la sécurité des élèves. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer les subventions pour un montant total de 295 747,40 euro pour quatre collèges et de conclure une convention avec chacun de ces collèges. Et vous avez les quatre collèges qui sont inscrits : Brie-Comte-Robert, Chelles, Provins et Juilly.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord ? ah Bernard, je le savais.

M. CORNEILLE. Simplement, vous connaissez mon vote. Je suppose qu'ils auront besoin, eux aussi, d'équipements sportifs adaptés et le moment viendra sûrement, où il faudra, ou il y aura une demande de remplacer tel ou tel tatamis, dans tel ou tel collège privé, en plus. On va voir. En tout cas en tout cas, j'aimerais savoir par rapport à la précédente délibération, quels critères et pas seulement une date d'arrivée de demande, parce que c'est ce qu'on m'a dit en commission. C'est à dire ceux qui vont me demander rapidement, auront satisfaction, ceux qui vont tarder un peu ne l'auront pas, par rapport aux 500 000 euros. Je pense qu'il aurait été plus que normal, qu'avant de le mettre en place ce dispositif, on en discute véritablement, on me définit les critères d'attribution, comme ça s'est fait ailleurs et Olivier le sait. Ailleurs vous avez procédé comme ça, c'est à dire des critères d'attribution, s'agissant des contrats avec les communes. Et là non, on vote le principe et dans la foulée même, on l'accorde, sans qu'il y ait contrôle. Bon je ne reviens pas sur la précédente, on a voté contre, mais ça me paraît extrêmement grave.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, alors revenons sur les collèges privés. Quels sont ceux qui sont contre cette aide ? Abstention ? D'accord, il y a juste Marianne et Bernard qui sont contre, tout le monde est d'accord autrement ? C'est ça.

2 votes contre (Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.)

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Bon allez, le 5/08, alors une subvention pour des travaux au collège Europe à Chelles, Véronique.

Mme VEAU. Nous avons tout dit, donc une subvention de 3 865,2 euros TTC, au collège. Europe à Chelles. Ça c'est assez par rapport à une ligne budgétaire pour les petits travaux d'entretien et d'embellissement dans les locaux.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Alors j'ai oublié les finances, pardon. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord ?

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 6/01, c'est le budget pour les Affaires culturelles et les archives. Olivier.

M. MORIN. Oui Président, chers collègues. Je présente le budget primitif 2020 et je voulais faire comme Daisy tout à l'heure, remercier plusieurs personnes. Tout d'abord Véronique VEAU, Béatrice RUCHETON et Cathy BISSONNIER, mes trois délégués avec qui nous travaillons et aussi la DGEA, qui nous ont permis de préparer un excellent budget les affaires culturelles, si j'en crois notamment les critiques et aucunes critiques émanant de l'opposition. Ceci étant dit, je vais vous présenter ce budget rapidement.

Les propositions budgétaires relatives aux politiques culturelles et archives départementales portent sur l'ensemble des champs culturels artistiques et patrimoniaux, mis en œuvre par le département. Sont également concernées les équipements culturels départementaux : musée de la préhistoire, musée de la Seine-et-Marne, musée jardin Bourdelle, musée Mallarmé, musée des peintres de Barbizon, château de Blandy-les-tours, ainsi que l'organisme associés au département, l'association Act'art. Les orientations de la politique culturelle du département permettent d'accompagner et de soutenir les très nombreux acteurs, élus, professionnels, amateurs ou bénévoles, présents dans les communes ou les EPCI de Seine-et-Marne qui développent, à des échelles diverses, des projets culturels artistiques, archéologiques et patrimoniaux. Ceux-ci sont autant d'initiatives favorables à la dynamisation de la vie locale, à l'entretien et à la protection des sites, à la valorisation touristique et à l'attractivité du territoire.

Les propositions 2020 s'élèvent sur deux grands chapitres : en section de fonctionnement, à 7 376 842 euros, soit 6% d'augmentation par rapport au budget précédent, en fonctionnement donc. Et en investissement, à 2 542 312 euros en crédits de paiement d'investissement. Et sur la globalité des investissements, nous sommes en augmentation de 41,4%.

Donc cela est effectivement important et intéressant à souligner, car depuis maintenant de nombreuses années, le budget des affaires culturelles n'est pas négligé, bien au contraire et notamment pour les deux dernières années et les années suivantes, nous aurons donc une augmentation sensible et notoire sur un certain nombre de départements culturels. Je pense aux archives départementales, aux musées et à tout ce qui est de spectacle vivant, notamment. Je tenais simplement aussi à préciser puisque l'information a fuité, donc je vais la rendre plus ou moins officielle, avec l'accord du Président. Nous allons faire pour l'année 2020, les états généraux de la culture, qu'ils soient faits le 8 juin, puisque j'ai vu qu'un mail est parti à un certain nombre de conseillers. Je ne m'attendais pas à cette annonce, je ne voulais pas la faire tout de suite et donc je tenais à le préciser officiellement. Cela aura lieu sans doute à Meaux, le 8 juin 2020. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, alors qui contre le budget ? Très bien.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 6/02, c'est pour le patrimoine monumental, l'attribution de subventions. Olivier.

M. MORIN. J'arrive, je trouve le dossier. Alors il s'agit de la répartition de subventions dans pour aider le Patrimoine Monumental, pour un coût global de 324 613 euros. Vous avez le détail, bien entendu, dans le rapport. Je ne rentre pas dans le détail, mais c'est une opération qui est ôtée de l'année 2019, bien entendu et ce qui a un solde de demandes ont été faites et que nous acceptons favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors un gros dossier maintenant, c'est le programme de l'extension et réhabilitation des archives départementales à Dammarie-les-Lys. Olivier.

M. MORIN. Alors Président, oui il s'agit d'un gros dossier, dossier qui maintenant va avoir un démarrage dans les mois qui viennent. Et notamment, suite à un certain nombre de travaux qui ont été faits et dont on a voté un certain nombre de budget, notamment avec la présence de champignons qui existaient, on est passé sur une phase de réflexion pour étendre le bâtiment sur son terrain actuel, puis la réhabilitation du bâtiment existant, qui s'avère ainsi nécessaire. Car nos archives sont pleines, elles ne peuvent plus absorber de dépôts, donc ça c'est important. Et là on est sur un programme, qui se veut fait pour les 20 ou 30 années, au moins 30 années qui viennent. Et donc il faut prévoir à 30 ans pour les archives à chaque fois. Et donc, bon il y a de la numérisation qui va nous aider, mais il y a un certain nombre d'éléments qu'on est obligés de conserver. Alors préalablement au lancement de la consultation, sous forme d'un marché public global de performance, il convient d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle du marché, études des travaux, à 25 300 000 euros TTC. Voilà, donc je vais vous demander de bien vouloir vous prononcer sur ces engagements de programme pour la réhabilitation et l'extension des archives départementales, situées à Dammarie-les-Lys.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Cathy pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis favorable

M. LE PRÉSIDENT. Avis favorable. Tout le monde est d'accord pour l'extension de nos archives départementales ? Très bien merci.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous arrivons au sept, ah non excusez-moi, j'ai oublié le 6/04.

M. MORIN. C'est un petit dossier mais important.

M. LE PRÉSIDENT. C'est la tarification des spectacles à Blandy-les-Tours

M. MORIN. Voilà, donc dans le cadre de l'extension des activités du château de Blandy-les-Tours, qui seront de plus en plus significatives et notamment dès l'année 2020. Il est prévu qu'il y ait un certain nombre de spectacles qui s'y déroulent, de d'adjoindre le tarif habituel aux spectacles et donc ce sont des coûts de 7 euros à plein tarif et 5 euros, plus les dispenses habituelles. Donc on met ça en plus pour les spectacles qui peuvent se produire au château de Blandy-les-Tours.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors les 7, je vous propose de 7/02 c'est pour une opération financière. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, donc concernant ce domaine ce budget primitif 2020, dans ce domaine finance, dette et opérations financières. Donc la stratégie de gestion de la dette et de la trésorerie, pour l'exercice 2020. Dans la continuité de l'exercice 2019, cette stratégie vise les objectifs suivants : à la fois piloter le niveau d'endettement, maîtriser les frais financiers et poursuivre la diversification et la sécurisation des sources de financement. Pour couvrir son besoin de financement long terme 2020, le département aura recours au programme pluriannuel de financement, d'un montant total de 100 millions d'euros, contracté en 2015 auprès de la BEI, disposant d'une capacité de tirage de près de 70 millions d'euros, début 2020.

Au programme EMTN, mis en place en 2012 pour les émissions obligataires sur les marchés financiers. Au financement bancaire, afin de disposer d'outils souples de pilotage, au niveau de la mobilisation.

Concernant les crédits proposés pour 2020, au regard des contraintes financières qui pèsent sur le budget départemental en particulier, la sous compensation structurelle des AIS et l'encadrement des dépenses de fonctionnement par conviance, bon conventionnement avec services de l'État à travers le pacte financier, le Département poursuivra en 2020, une stratégie de gestion prudente de la dette, de diversification de ses sources de financement et de recours, aussi modérés que possible à l'emprunt, tout en portant un volume croissant de dépenses d'équipement.

Cette stratégie, bien sûr, on ne cesse de le dire, permet de réduire les frais financiers qui sont supportés par le département, puisque les crédits proposés pour 2020 baissent de près de 11% par rapport à ceux de 2019. Les dépenses de fonctionnement du domaine finance, s'élèvent à un peu plus de 16 millions au BP 2020, contre 18 millions au BP 2019. Grâce à la stratégie de gestion de dette, déployée par le Département.

En investissement les dépenses qui pèsent réellement sur l'équilibre du budget sont de 70 millions, contre 70 611 000 l'année dernière, soit une diminution de 0,85% de BP à BP.

Le besoin budgétaire d'emprunt 2020, s'élève quant à lui, à 128,4 millions d'euros au BP 2020, en augmentation de 10,15% pour cent par rapport à celui de l'année dernière. Cette situation résulte des décisions qui ont été prises, dès 2015, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'amélioration des recettes fiscales perçues par le département, notamment par le produit des DMTO en 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Qui est contre ? Très bien.
6votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/03 concerne le budget sécurité des biens et des personnes. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Oui Président. Donc en ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous proposons de maintenir le montant de 4 600 000 euros. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, donc la dotation budgétaire 2020 du département au SDIS, je vous propose d'inscrire un crédit de 108 200 000 euros, en augmentation d'1 million d'euro en fonctionnement, afin de tenir compte de la hausse des dépenses de personnel liées au recrutement. Il y a également une provision de sécurité des biens et des personnes pour 50 000 euros. Et une subvention de fonctionnement diverses incendie et secours, pour 25 000 euros, pour ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, il y avait juste une petite coquille dans le mémoire, ce n'est pas 1,8 milliard, ce sont 108 millions. On en n'est pas encore là, Monsieur le contrôleur général.

Quels sont ceux qui sont contre, pour la sécurité des biens et des personnes ? Oui très bien.

6 votes contre. (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Vincent ÉBLÉ, Jean LA VIOLETTE, Marianne MARGATÉ)

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Le financement des allocations individuelles de solidarité

Mme LUCZAK. Depuis leur transfert par l'état au département, la Seine-et-Marne doit mettre en œuvre les trois allocations individuelles de solidarité que sont l'APA le RSA et la PCH. Pour 2019 la charge nette des trois AIS devrait atteindre près de 276,9 millions d'euros, hausse essentiellement provoquée par celle du RSA (presque 6 millions d'euros) complétée par celle des dépenses APA et PCH respectivement plus de 1,4 million d'euros et 1,7 million d'euros. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les crédits destinés aux trois AIS pour le BP 2020 à hauteur de 280,200 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT. Bien Merci. Qui est contre ?

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le budget communication.

M. THIERIOT. Oui, mes chers collègues, il s'agit du budget communication de notre Département. Conformément à notre volonté d'être raisonnable, nous vous proposons pour l'année 2020 un budget constant par rapport à 2019 avec un focus particulier sur l'investissement en matière de développement des usages numériques et du parrainage.

M. LE PRÉSIDENT. Le vote ne change pas, toujours contre ?

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/06. Une délibération pour montrer notre solidarité avec la commune du Teil en Ardèche.

Mme LUCZAK. Oui, tu as presque tout dit, Président. On a donc une aide exceptionnelle de solidarité auprès de la commune de Teil en Ardèche. Une commune rurale de 8 500 habitants donc pour entamer sa phase de reconstruction. Je vous propose d'adopter une aide d'urgence d'un montant de 20.000 euros au bénéfice de cette commune.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème ?

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/07, attribution d'avance aux organismes associés.

M. RABASTÉ. Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement de verser des avances sur subventions calculées sur 30% de la subvention versée en 2019 pour trois associations : action artistique en Seine-et-Marne, Act'art pour 355 500, Seine-et-Marne Environnement pour 63 900 euros et Initiatives 77 pour 227 200 euros soit un total de 646 600 euros. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour ces avances ?

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/08, c'est la subvention à l'Union des Maires de Seine-et-Marne. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Oui, Monsieur le Président. Vous avez là encore une fois tout dit. On vous propose de reconduire pour cette année une subvention identique à l'Union des Maires de Seine-et-Marne dont on sait le rôle important qu'ils jouent pour nos communes à hauteur de 18 800 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant pour les maires ruraux.

M. THIERIOT. Même sujet. La défense de nos maires ruraux est évidemment un enjeu important avec la complexité croissante et les baisses de moyens auxquelles ils sont confrontés. Et donc, nous vous proposons pour cette année une subvention complémentaire à hauteur de 2 500 euros au titre de l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous avons maintenant un certain nombre de garanties d'emprunt. Le 7/10, Cathy.

Mme BISSONNIER. Donc première garantie d'emprunt en faveur de la société HLM 3F Seine-et-Marne pour l'acquisition de 30 logements à Cesson et il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève à 40 % des emprunt c'est à dire porte sur un capital de 1 582 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème ?

N° 7/11

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, une garantie d'emprunt pour un EHPAD à Chelles. Brice.

M. RABASTÉ. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'une garantie d'emprunt pour la rénovation de l'EHPAD Le Manoir de Chelles. Le montant des travaux est 5 millions d'euros. Le montant total des prêts est 5 millions d'euros dont 4,2 millions par emprunt. La fondation a une bonne santé financière avec un fonds de roulement de près de 19 millions d'euros et une trésorerie nette de près de 35 millions d'euros avec un résultat excédentaire de 2,6 millions d'euros en 2016. Les garanties d'emprunt proposées à hauteur de 50 % pour 2,1 millions d'euros soit la moitié des prêts.

N° 7/12

M. LE PRÉSIDENT. Céline.

Mme Céline NETTHAVONGS. Oui, merci Monsieur le Président. Dexia Crédit Local a cédé un portefeuille de prêts locatifs sociaux à la Caisse des Dépôts et Consignations. Dans ce portefeuille se trouvent deux emprunts qui avait été contracté par la société HLM logis Start qui demande par voie de conséquence le maintien de la garantie d'emprunt du département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ?

N° 7/13

M. LE PRÉSIDENT. Garantie d'emprunt, maintenant pour la SEM 77. Béatrice.

Mme RUCHETON. Effectivement, c'est une garantie d'emprunt en faveur de la SEM 77 pour l'aménagement de la ZAC des Collinettes à Vernou-la-Celle-sur Seine. Le montant total du prêt est de 2 millions d'euros. Nous vous proposons d'apporter la garantie départementale à 40 % des emprunts, c'est-à-dire sur un montant de 800 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ?

N° 7/14

M. LE PRÉSIDENT. Garantie d'emprunt pour des logements à Combs-la-Ville.

Mme Cathy BISSONIER. Alors, il s'agit de la dernière délibération pour ce matin. Donc, une garantie d'emprunt en faveur de la société de HLM CDC habitat social pour une acquisition en VEFA de huit logements à Combs-la-Ville. Il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève à 40 % des emprunt, c'est-à-dire porte sur un capital de 278 813,20 euros.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy. Nous revenons au mémoire 7/01, c'est-à-dire le vote du budget. Tous les éléments ont été donnés au cours de cette séance. Alors, pour les différentes commissions. Pour la commission des finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. L'aménagement du territoire.

Un élu. Conforme également.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les ressources humaines et l'administration générale, Andrée.

Mme ZAIDI. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Les routes les transports.

Un élu. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Les solidarités.

Un élu. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. L'éducation, vie associative, jeunesse. Véronique.

Mme VEAU. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme de Véronique. Et culture et patrimoine pour Olivier

M. MORIN. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Que l'on compte bien. Abstention ? Très bien, je vous remercie. Nous avons quand même été très rapides puisque nous avons prévu deux jours en fin de compte. Voilà, donc je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous invite à nous retrouver au foyer des élus. Merci.

Fin de la séance à 12 heures 35.